Commission de la représentation électorale du Québec

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Rapport annuel de gestion 2009 -2010

Le Directeur général des élections du Québec contribue à la préservation de l'environnement en imprimant ce document sur du papier contenant 100% de fibres recyclées.

© Directeur général des élections du Québec, 2010
Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-59833-6 (version web)
ISSN 1923-8886 (version web)

Table des matières

L'année en chiffres 1

Le rapport annuel de gestion du Directeur général des élections du Québec 5

Le message du directeur général des élections du Québec 7

La déclaration sur la fiabilité des données 9

Le Directeur général des élections du Québec 11
- Sa mission 11
- Sa vision 11
- Ses valeurs 11

Les faits saillants de 2009-2010 13

Le Plan stratégique 2009-2013 15
- Les orientations et les objectifs 15
- Le sommaire des résultats 15
- Les résultats au 31 mars 2010 20

La gestion des ressources 31
- La structure administrative et organisationnelle . . 31
- Les ressources humaines 35
- Les ressources budgétaires et financières . . . 42
- Les ressources informationnelles 48

L'application de lois et de politiques 53
- La qualité de la liste électorale permanente . . . 53
- La vérification des rapports produits par les entités politiques 55
- Le traitement des plaintes, les enquêtes et les poursuites 56
- La protection des renseignements personnels et l'accès à l'information. 60
- La Politique linguistique 62
- Le développement durable 62

Les recommandations 65
- Les contributions politiques 65
- Le financement politique dans les municipalités de moins de 5 000 habitants 67
- Les mesures financières incitatives 68
- Le scrutin le dimanche 69
- Les élections générales à date fixe 70

Le rapport annuel de gestion de la Commission de la représentation électorale 71

Le message des membres de la Commission de la représentation électorale 73

La déclaration sur la fiabilité des données 77

La Commission de la représentation électorale 79
- Sa mission 79
- Sa vision 79
- Ses valeurs 79

Les faits saillants de 2009-2010 81

Le Plan stratégique 2009-2013 83
- Les orientations et les objectifs 83
- Le sommaire des résultats 83
- Les résultats au 31 mars 2010 87

La gestion des ressources 91
- Les ressources humaines 91
- Les ressources budgétaires et financières 91

Conclusion 93

Les rapports des deux institutions au regard de leur déclaration commune de services aux citoyens 95

La Déclaration commune de services aux citoyens 97
- Les engagements 97

Les résultats au 31 mars 2010 99

ANNEXES 105

Annexe I
Plaintes et poursuites 107

Annexe II
Activités 2009-2010 du Registre des entités politiques autorisées – Volet provincial 119

Annexe III
Activités 2009-2010 du Registre des entités politiques autorisées – Volets municipal et scolaire 121

Annexe IV
Réservations de dénominations accordées du 1er avril 2009 au 31 mars 2010 – Volet provincial . 125

Annexe V
Réservations de dénominations accordées du 1er avril 2009 au 31 mars 2010 – Volet municipal . 127

Annexe VI
Partis politiques autorisés au 31 mars 2010 – Volet provincial 129

Annexe VII
Partis politiques autorisés au 31 mars 2010 – Volet municipal 131

L'année en chiffres

La liste électorale permanente

5 782 051	électeurs inscrits
705 359	changements d'adresse
78 444	nouveaux électeurs inscrits
250 630	radiations d'électeurs

Le Centre de renseignements

36 389	appels reçus
97 %	des appels ayant obtenu une réponse en moins de 2 minutes

La bibliothèque, la cartothèque et les archives

138	demandes externes de documents

Le site Web

379 541	visites
1 749 161	pages consultées

La promotion de la démocratie

90	activités d'éducation à la démocratie
52	activités de sensibilisation des présidents d'élections municipales à la problématique de la participation électorale
10	missions à l'étranger
4	accueils de délégations étrangères

Les activités de formation

163 séances de formation
4 071 participants

Les scrutins

3 élections partielles provinciales
1 104 élections générales municipales
45 recommencements de procédure d'élections municipales
13 élections au poste de préfet d'une municipalité régionale de comté (MRC)
33 élections partielles municipales
24 scrutins référendaires municipaux
22 élections partielles scolaires

Les ressources informationnelles

2 millions de dollars consacrés aux dépenses de développement et d'équipements informatiques

Élections générales provinciales du 8 décembre 2008

649 rapports de dépenses électorales vérifiés (produits par les agents officiels des candidats)
10 102 742 dollars de dépenses électorales vérifiées
17 rapports de dépenses électorales vérifiés (produits par les agents officiels des partis politiques
9 443 134 dollars de dépenses électorales vérifiées

Les poursuites

18 constats d'infraction au regard de la Loi électorale
13 constats d'infraction au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
2 constats d'infraction au regard de la Loi sur les élections scolaires

Le Registre des entités politiques autorisées du Québec (REPAQ)

2 469 entités inscrites
1 237 changements effectués
1 880 nouvelles entités
41 entités retirées

La production de listes électorales

- **3** listes électorales pour des élections partielles provinciales
- **375** listes électorales pour les partis politiques et les députés de l'Assemblée nationale
- **1 217** listes électorales au palier municipal
- **26** listes électorales au palier scolaire

La Commission de la représentation électorale

- **10** séances de formation aux secrétaires généraux des commissions scolaires
- Aucune résolution de division scolaire reçue

Le rapport annuel de gestion

du Directeur général des élections du Québec

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Le message
du directeur général des élections du Québec

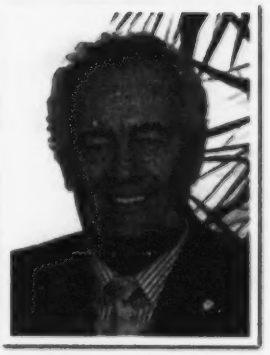

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel de gestion 2009-2010. La période visée correspond à la première année de mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2013 qui s'articule autour de trois enjeux principaux : la confiance et la crédibilité, la participation électorale ainsi que les ressources humaines et informationnelles.

Cette année a été caractérisée par l'actualité électorale. En novembre 2009, les électeurs du Québec étaient conviés à choisir leurs élus dans 839 municipalités du Québec. C'était également l'occasion pour le Directeur général des élections (DGE) de promouvoir la participation des citoyens à cet exercice démocratique, notamment grâce à la réalisation d'une campagne publicitaire résolument différente.

De même, l'année a été marquée par des allégations portant particulièrement sur le financement de certains partis et candidats aux élections. Le DGE, qui travaillait déjà à améliorer le régime de financement politique du Québec, avait eu l'idée de faire appel à l'Institut du Nouveau Monde afin de recueillir l'opinion des citoyens en matière de financement politique. Cette activité, le « jury citoyen », expérience unique en matière de consultation de la population, a permis à l'institution d'approfondir sa réflexion principalement quant à l'exclusion des personnes morales dans le régime de financement des partis politiques.

Le financement politique étant au cœur des réflexions, c'est également au mois de novembre qu'un projet de loi concernant en particulier les règles de financement politique a été présenté à l'Assemblée nationale. Depuis, le DGE a participé à la consultation générale tenue sur ce projet de loi afin de faire part de ses réflexions et de ses propositions quant aux améliorations qui lui apparaissaient nécessaires d'apporter aux règles de financement.

Par ailleurs, en mars dernier, le DGE rendait public un rapport concernant les modifications proposées à la Loi sur les élections scolaires, notamment sur la question de la simultanéité des élections scolaires et municipales. Fruit d'une réflexion découlant d'un mandat du gouvernement, ce document permet de bien circonscrire les avantages et les inconvénients de divers scénarios élaborés à cette fin.

Cette année aura donc été marquée par la volonté de faire évoluer le système électoral québécois. La réflexion menée par le DGE en matière de financement politique et de démocratie scolaire permettra, je l'espère, de faire grandir les institutions démocratiques, et ce, à tous les paliers électifs.

Je vous invite à prendre connaissance de ce rapport annuel de gestion, plus particulièrement des résultats atteints durant la première année de mise en œuvre du nouveau plan stratégique.

Le directeur général des élections du Québec,

Marcel Blanchet

La déclaration
sur la fiabilité des données

À titre de directeur général des élections du Québec, j'assume la responsabilité des renseignements et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et la fiabilité de l'information véhiculée.

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, l'institution a assuré un suivi régulier et rigoureux des objectifs fixés dans son plan stratégique 2009-2013. Les membres du comité de direction ont approuvé et validé le contenu du rapport, chacun accordant une attention particulière aux résultats obtenus dans son domaine d'activité respectif.

J'atteste que les données présentées dans ce rapport sont, à ma connaissance, fiables et qu'elles correspondent à la situation de l'institution au 31 mars 2010.

Le directeur général des élections du Québec,

Marcel Blanchet

Marcel Blanchet
Québec, le 29 septembre 2010

Le Directeur général des élections du Québec

Sa mission

Le Directeur général des élections (DGE) est une institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale.

Le DGE a pour mission d'assurer la tenue des élections et des référendums, de veiller au respect des règles sur le financement politique, de garantir le plein exercice des droits électoraux et de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise.

Sa vision

Au terme du présent plan stratégique, le DGE sera reconnu pour sa contribution à l'amélioration du système électoral québécois, son leadership dans la promotion de la démocratie et sa gestion humaine qui contribue à un milieu de travail attrayant et stimulant.

Ses valeurs

Au jour le jour, les actions et la gestion du DGE reposent sur les valeurs suivantes :

- l'impartialité et l'indépendance dans l'exercice de ses fonctions;
- la transparence dans l'administration des lois électorales;
- la qualité des services pour assurer pleinement l'exercice des droits électoraux;
- la créativité et l'innovation pour s'adapter aux changements et répondre aux besoins de la population.

Les faits saillants de 2009-2010

Les élections municipales de novembre 2009

Le 1er novembre 2009, les électeurs de l'ensemble des municipalités du Québec étaient invités à choisir leurs représentants au palier municipal. Le DGE a poursuivi son rôle de soutien et de conseil auprès des présidents d'élections municipales et a orchestré une campagne publicitaire originale. Un nombre record de 193 partis politiques étaient présents sur la scène municipale et le DGE a surveillé étroitement le respect des règles de financement politique et le contrôle des dépenses électorales.

Le projet de loi nº 78

Le 25 novembre 2009, un projet de loi portant sur le financement politique et la représentation électorale était présenté à l'Assemblée nationale. Le DGE a soumis un mémoire lors de la consultation générale menée par la Commission des institutions sur le projet de loi nº 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives.

Les élections partielles provinciales

Au cours de l'année, trois élections partielles ont été tenues, respectivement dans les circonscriptions de Rivière-du-Loup, Marguerite-Bourgeoys et Rousseau.

L'étude sur la participation électorale

Fruit de la collaboration du DGE avec la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, le document intitulé *Les motifs de la participation électorale au Québec : une étude de l'élection 2008* a été publié en novembre 2009. Cette étude consacrée à la participation électorale lors des élections générales du 8 décembre 2008 pose un premier jalon concret en matière de recherche sur le sujet au Québec.

Le « jury citoyen »

Afin d'alimenter la réflexion sur le financement des partis politiques, le DGE a demandé à l'Institut du Nouveau Monde de proposer une méthode novatrice de consultation du grand public. Le « jury citoyen » sur le financement des partis politiques s'est tenu en janvier 2010.

Le concours de recrutement des directeurs du scrutin

En janvier 2010, un concours de recrutement était lancé dans 28 circonscriptions en vue de pourvoir aux postes de directeur du scrutin vacants ou dont le mandat était venu à échéance.

Le rapport du DGE sur les modifications proposées à la Loi sur les élections scolaires

Le 17 mars 2010, le DGE publiait un rapport sur les modifications proposées à la Loi sur les élections scolaires. Il y présente cinq scénarios possibles pour l'organisation et la tenue d'élections scolaires et municipales en simultanée.

Le Plan stratégique
2009-2013

Les orientations et les objectifs

Trois grandes orientations et douze objectifs institutionnels guident les actions du DGE dans son plan stratégique 2009-2013 (voir pages 16 et 17).

Le sommaire des résultats

Chaque année, dans un plan d'action qu'il adopte, le DGE doit préciser les actions et les moyens mis en œuvre pour assurer l'atteinte des douze objectifs institutionnels du Plan stratégique 2009-2013 et rendre rigoureusement compte des résultats. La présente section du rapport annuel de gestion fait état des résultats obtenus pour l'année 2009-2010.

Les priorités

Dans le contexte du Plan stratégique 2009-2013, le comité de direction du DGE a adopté sept priorités pour l'année 2009-2010 :

1. Réaliser les activités relatives à la préparation, à la tenue et au suivi des élections municipales du 1er novembre 2009;
2. Effectuer tous les travaux requis à la suite de la publication de la nouvelle carte électorale;
3. Examiner les possibilités, pour un électeur, de vérifier sur le Web son inscription sur la liste électorale permanente et y apporter des corrections;
4. Poursuivre l'identification et la mise en œuvre des moyens appropriés pour renforcer les règles et le contrôle en matière de financement politique;
5. Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques;
6. Mettre en place les nouveaux mécanismes de votation prévus dans la Loi modifiant la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote (projet de loi nº 22, 2006, c. 17);
7. Poursuivre le développement et l'implantation des nouveaux systèmes d'information essentiels à la réalisation de ces mandats.

PLAN STRATÉGIQUE 2009-2013

NOTRE MISSION

NOTRE VISION

Une institution reconnue pour :

LES ENJEUX

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1

LES AXES D'INTERVENTION

LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS

1.1

Indicateurs

1.2

Indicateurs

1.3

Indicateur

1.4

Indicateurs

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

NOS VALEURS

- L'impartialité et l'indépendance
- La transparence
- La qualité des services
- La créativité et l'innovation

Participation électorale

Ressources humaines et informationnelles

2 Promouvoir les valeurs démocratiques et stimuler la participation électorale

3 Être une institution performante par la qualité de ses ressources et de son savoir-faire

Des citoyens bien informés et responsabilisés

Un système électoral adapté à la société québécoise

Un personnel qualifié, motivé et mobilisé

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

2.1
Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques.

Indicateurs :
- Nombre d'activités réalisées
- Nombre de documents produits
- Nombre et diversité des clientèles rejointes

2.2
Promouvoir l'importance d'exercer son droit de vote

Indicateurs :
- Nombre d'activités réalisées
- Nombre de documents produits

2.3
Favoriser l'accès au vote

Indicateur
- Nombre de mesures mises en place

2.4
Être attentif aux changements dans la société et proposer des améliorations au système électoral

Indicateurs :
- Nombre de recherches produites
- Nombre de recommandations formulées
- Relevé du rayonnement et des retombées des recommandations de l'institution

3.1
Être une institution attirante sur le marché de l'emploi afin d'assurer sa capacité de recruter et de favoriser la rétention de ses effectifs

Indicateurs :
- Nombre de mesures mises en place
- Taux de satisfaction du personnel

3.2
Assurer le développement de l'expertise et de la compétence

Indicateurs :
- Nombre de formations, de colloques et de conférences auxquels les employés ont assisté
- Nombre d'activités de transfert des connaissances
- % d'activités de formation offertes spécifiquement à la relève

3.3
Mettre en place des systèmes d'information plus performants

Indicateur :
- Nombre de systèmes mis en place

3.4
Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution

Indicateurs :
- Nombre de nouveaux services mis en ligne
- % de services améliorés par rapport au nombre de services offerts

Plan stratégique 2009-2013 : sommaire des résultats au 31 mars 2010

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat	Page
1.1 Dans le respect des calendriers électoraux provincial, municipal et scolaire, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum	% d'activités réalisées	100 %	100 %	20
	Nombre d'élections et de référendums tenus	-	1 220 scrutins municipaux 24 scrutins scolaires 3 élections partielles provinciales	
	Taux de satisfaction de la clientèle à la suite d'une élection ou d'un référendum provincial	-	-	
1.2 Mettre en œuvre des moyens pour assurer la qualité de la liste électorale permanente	% de couverture	-	94,3 %	21
	% d'actualité	-	88,2 %	
	Nombre de personnes venues vérifier leur inscription sur le site Web	-	10 721	
1.3 Veiller à ce que les représentants des entités politiques adhèrent à une application conforme des règles	Indice de respect des règles de financement	-	95 %	22
1.4 Consolider les opérations de vérification et le suivi des recommandations formulées auprès des représentants des entités politiques	Nombre de rapports examinés et vérifiés	1 279	810	23
	% de la valeur des activités financières répondant à la conformité des règles	-	-	
	% des recommandations appliquées ou donnant lieu à des progrès satisfaisants	-	-	

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat	Page
2.1 Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques	Nombre d'activités réalisées	-	156	25
	Nombre de documents produits	-	-	
	Nombre et diversité des clientèles rejointes	5	5	
2.2 Promouvoir l'importance d'exercer son droit de vote	Nombre d'activités réalisées	1	1	26
	Nombre de documents produits	-	-	
2.3 Favoriser l'accès au vote	Nombre de mesures mises en place	-	-	26
2.4 Être attentif aux changements dans la société et proposer des améliorations au système électoral	Nombre de recherches produites	3	2	27
	Nombre de recommandations formulées	-	33	
	Relevé du rayonnement et des retombées des recommandations de l'institution	-	-	
3.1 Être une institution attirante sur le marché de l'emploi afin d'assurer sa capacité de recruter et de favoriser la rétention de ses effectifs	Nombre de mesures mises en place	4	2	28
	Taux de satisfaction du personnel	-	-	
3.2 Assurer le développement de l'expertise et de la compétence	Nombre de formations, de colloques et de conférences auxquels les employés ont assisté	-	182	28
	Nombre d'activités de transfert des connaissances	5	5	
	% d'activités de formation offertes spécifiquement à la relève	-	14	
3.3 Mettre en place des systèmes d'information plus performants	Nombre de systèmes mis en place	-	-	28
3.4 Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution	Nombre de nouveaux services mis en ligne	3	2	29
	% de services améliorés par rapport au nombre de services offerts	-	-	

Les résultats au 31 mars 2010

ENJEU
Confiance et crédibilité

ORIENTATION STRATÉGIQUE
1- Maintenir la confiance envers le système électoral et la crédibilité de l'institution

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat
1.1 Dans le respect des calendriers électoraux provincial, municipal et scolaire, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum	% d'activités réalisées	100 %	100 %
	Nombre d'élections et de référendums tenus	-	1 220 scrutins municipaux 24 scrutins scolaires 3 élections partielles provinciales
	Taux de satisfaction de la clientèle à la suite d'une élection ou d'un référendum provincial	-	-

Pendant l'année 2009-2010, le DGE a réalisé 100 % des activités nécessaires à la tenue des 1 220 scrutins municipaux, des 24 scrutins scolaires (élections partielles) et des 3 élections partielles provinciales.

Le 1er novembre 2009, des élections générales municipales devaient se tenir dans l'ensemble de la province. Le DGE a offert une assistance professionnelle ainsi que des activités de formation aux présidents d'élections municipales et aux trésoriers des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) de même qu'aux agents officiels de partis et de candidats indépendants autorisés pour les municipalités de 5 000 habitants et plus. En tout, 153 séances de formation ont été organisées et près de 4 000 participants y ont assisté.

En raison des modifications apportées à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, en mai 2008 et en juin 2009, une nouvelle édition de l'ensemble des outils de gestion d'un événement électoral a été produite et fournie aux présidents d'élections municipales.

Par ailleurs, conformément au mandat qu'il a reçu du gouvernement du Québec, le DGE a assisté la table de négociation tripartite en vue d'aider à la préparation du référendum sur l'entente conclue avec le gouvernement régional du Nunavik.

Un directeur du scrutin doit être en fonction dans chacune des 125 circonscriptions, et

le DGE est responsable du recrutement. En janvier 2010, un concours a été lancé en vue de pourvoir aux postes de directeur du scrutin vacants ou dont le mandat était venu à échéance. Les circonscriptions visées étaient les suivantes :

Abitibi-Est	Jonquière	Papineau	Roberval
Bertrand	Labelle	Pontiac	Rouyn-Noranda–Témiscamingue
Châteauguay	Laurier-Dorion	Portneuf	Saint-Hyacinthe
Deux-Montagnes	Lévis	Prévost	Saint-Laurent
Hochelaga-Maisonneuve	Marie-Victorin	René-Lévesque	Ungava
Jeanne-Mance–Viger	Nelligan	Rimouski	Verdun
Joliette	Orford	Rivière-du-Loup	Vimont

Conformément à la Loi électorale (LE, art. 503) et pour permettre au DGE de juger impartialement la valeur des candidates et des candidats ainsi que pour déterminer leur ordre de mérite, un processus de sélection comportant trois étapes a été mis en place. Ce processus a été établi sur la base de critères liés aux expériences, aux compétences et aux aptitudes. Au 31 mars 2010, la première étape du concours, soit l'évaluation du formulaire d'inscription des personnes ayant posé leur candidature, était franchie.

Recrutement des directeurs du scrutin : un succès sans précédent!

Un concours de recrutement des directeurs du scrutin a été lancé dans 28 circonscriptions du Québec. Une campagne imprimée et Web, l'envoi massif d'une infolettre par courriel ainsi que la mise en ligne d'un formulaire d'inscription sécurisé ont permis de recueillir 1 147 candidatures : un succès sans précédent pour un concours de recrutement de ce type. Le service en ligne a été fort populaire puisque 95 % des postulants ont utilisé cette voie pour remplir leur demande et transmettre leur candidature (1 089 demandes transmises par Internet et 58 par la poste). Leur assermentation est prévue en juin 2010.

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat
1.2 Mettre en œuvre des moyens pour assurer la qualité de la liste électorale permanente	**% de couverture**	-	**94,28 %**
	% d'actualité	-	**88,22 %**
	Nombre de personnes venues vérifier leur inscription sur le site Web	-	**10 721**

Conformément à son plan stratégique 2009-2013, le DGE a réaffirmé ses objectifs quant à la qualité de la liste électorale permanente, notamment en traitant 100 % des dossiers du Service québécois de changement d'adresse nécessitant une intervention humaine. D'autres renseignements concernant la gestion de la liste électorale permanente sont présentés à la section « La qualité de la liste électorale permanente ».

À l'occasion d'un événement électoral provincial, il est possible pour un électeur de vérifier son inscription sur le site Web du DGE. Concernant le résultat présenté plus haut, il faut noter que le nombre de personnes venues vérifier leur inscription sur le site Web correspond uniquement à la période du 20 mai au 22 juin 2009, lors des élections partielles dans les circonscriptions de Marguerite-Bourgeoys et de Rivière-du-Loup.

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat
1.3 Veiller à ce que les représentants des entités politiques adhèrent à une application conforme des règles	Indice de respect des règles de financement	-	95 %

En ce qui concerne les élections générales provinciales du 8 décembre 2008, 17 rapports de dépenses électorales de partis et 649 rapports de dépenses électorales de candidats, représentant respectivement des dépenses de 9 443 134 dollars et de 10 102 742 dollars, ont fait l'objet d'une vérification.

Pour l'exercice 2009-2010, l'indice de respect des règles de financement s'exprime par la conformité des dépenses électorales déclarées par les partis politiques et les candidats admissibles au remboursement partiel des dépenses électorales au regard de ces élections générales, et il prend en considération les dossiers pour lesquels un remboursement final a été effectué au 31 mars 2010. À noter que les dépenses électorales déclarées par les partis et les candidats admissibles à ce financement étatique représentent 99 % des dépenses électorales déclarées par l'ensemble des partis et des candidats.

Au terme des vérifications effectuées à ce jour, 95 % des dépenses électorales déclarées par les partis et les candidats durant les élections générales du 8 décembre 2008 se sont révélées conformes aux dispositions de la Loi électorale traitant du contrôle des dépenses électorales. L'écart de 5 % représente des dépenses refusées aux fins du remboursement : dépenses hors période électorale, dépenses de nature non électorale, publicités dont l'identification n'est pas conforme, factures pour lesquelles certains détails exigés par la Loi électorale n'ont pas été fournis, et autres.

La vérification des rapports de dépenses électorales

L'article 487 de la Loi électorale confère notamment au DGE le devoir de vérifier si les partis et les candidats se conforment à cette loi. Ainsi, tous les rapports de dépenses électorales produits par les partis et les candidats font l'objet d'une vérification financière et de conformité. Ces vérifications permettent également au DGE de rembourser un montant égal à 50 % des dépenses électorales engagées et acquittées conformément à la Loi électorale, pour les partis et les candidats qui y sont admissibles, tel que cela est prévu par les articles 457 et 457.1 de la Loi électorale.

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat
1.4 Consolider les opérations de vérification et le suivi des recommandations formulées auprès des représentants des entités politiques	Nombre de rapports examinés et vérifiés	1 279	810
	% de la valeur des activités financières répondant à la conformité des règles*	-	-
	% des recommandations appliquées ou donnant lieu à des progrès satisfaisants*	-	-

*Des données seront disponibles à compter de l'exercice 2010-2011.

Les indicateurs servant à mesurer l'objectif 1.4 s'appliquent aux rapports financiers produits annuellement par les entités politiques autorisées.

Au 1er avril 2009, l'objectif consistait à poursuivre les examens et les vérifications législatives des rapports financiers produits par les représentants officiels des instances de partis politiques provinciaux pour les années 2006 et 2007, et à effectuer les mêmes travaux pour les rapports financiers de l'année 2008.

Au 31 mars 2010, l'achèvement des travaux pour les rapports financiers d'instances de partis pour les années 2006 et 2007 se situait à 97 %. En ce qui concerne les rapports financiers des instances pour l'année 2008, les examens et les vérifications se poursuivront en 2010-2011, soit en même temps que ceux de l'année 2009. À cet effet, le plan de travail soumis au comité de direction prévoit qu'au total, pour les années 2008 et 2009, 104 rapports financiers d'instances de partis feront l'objet d'une vérification législative et 939, d'un examen. L'objectif est de terminer ces travaux d'ici le 31 mars 2011.

Le tableau ci-dessous présente de façon détaillée l'avancement des travaux au 31 mars 2010.

Rapports financiers d'instances	Cible établie au 1er avril 2009	Nombre de rapports examinés et vérifiés au 31 mars 2010	Taux atteint
Année 2006	378	367	97 %
Année 2007	378	365	97 %
Année 2008	523	78	15 %
Total	**1 279**	**810**	

La vérification des rapports financiers

La vérification législative d'un rapport financier consiste à vérifier les activités financières et la conformité des gestes accomplis par les représentants d'une entité autorisée en vue de s'assurer du respect des dispositions de la Loi électorale et des directives du DGE en matière de financement politique et de dépenses. Un tel mandat implique une vérification des registres comptables et de l'ensemble des pièces justificatives pertinentes concernant notamment les contributions, les autres formes de financement permises par la Loi électorale et les dépenses effectuées par l'entité autorisée.

L'examen consiste en une appréciation générale des données financières présentées au rapport financier et de la conformité apparente de celui-ci.

Dans ces deux types de mandats, les constats relevés et les recommandations applicables sont communiqués par écrit au représentant officiel de l'instance et la permanence du parti en est également dûment informée.

ENJEU
Participation électorale

ORIENTATION STRATÉGIQUE
2- Promouvoir les valeurs démocratiques et stimuler la participation électorale

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat
2.1 Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques	Nombre d'activités réalisées	-	156
	Nombre de documents produits	-	-
	Nombre et diversité des clientèles rejointes	5	5

Durant l'année 2009-2010, le DGE a poursuivi ses activités d'éducation à la démocratie, que ce soit par ses formations à l'intention des conseils d'élèves et des nouveaux Québécois, ses activités électorales en classe par l'intermédiaire de son site Web (sections *Cliquez pour moi!* et *Électeurs en herbe*) ou encore par la tournée de l'exposition mobile *Démocratie en route*. Le DGE s'est également engagé à mettre en œuvre des moyens pour favoriser la participation des personnes handicapées à la vie démocratique.

Au total, 156 activités de promotion et de sensibilisation à la démocratie ont été tenues au cours de l'année, soit 90 activités d'éducation à la démocratie, 52 activités de sensibilisation des présidents d'élections municipales à la problématique de la participation électorale, 10 missions de coopération internationale et 4 accueils de visiteurs étrangers. Le DGE a aussi organisé le « jury citoyen » portant sur la question du financement politique.

Ces activités ont permis de joindre cinq grandes clientèles, soit les présidents d'élections municipales, la clientèle scolaire, le grand public, les délégations étrangères et les partis politiques.

Le « jury citoyen »

Le DGE a confié à l'Institut du Nouveau Monde le mandat de coordonner l'organisation d'une activité à caractère citoyen sur le thème du financement des partis politiques par les personnes morales. À cette fin, un jury composé de douze citoyennes et citoyens du Québec a entendu des experts, délibéré et rendu un verdict afin d'apporter au DGE l'éclairage citoyen qu'il cherchait à obtenir sur le sujet. Les audiences du « jury citoyen » se sont tenues les 16 et 17 janvier 2010 et ont réuni une centaine de participants pour chacune des deux journées de cette activité inédite au Québec.

Le verdict et les recommandations du « jury citoyen » ont été salués par le DGE. Celui-ci a d'ailleurs déposé le document produit par ce jury devant la Commission des institutions à l'occasion des consultations sur le projet de loi nº 78, portant notamment sur la question du financement politique.

www.inm.qc.ca

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat
2.2 Promouvoir l'importance d'exercer son droit de vote	Nombre d'activités réalisées	1	1
	Nombre de documents produits	-	-

Le 1er novembre 2009, l'ensemble des municipalités du Québec était en élection simultanément, appelant ainsi plus de 5 700 000 électeurs à voter. Le DGE a mis en place une campagne de communication à l'échelle provinciale afin de sensibiliser la population à l'exercice du droit de vote.

L'idée directrice de la campagne consistait à utiliser le concept de proximité, propre aux élections municipales, et à l'illustrer de façon concrète, humoristique et efficace. En effet, les enjeux et les préoccupations au palier municipal ont une influence tangible et directe sur la vie des citoyens. Il fallait donc miser résolument sur les enjeux de proximité comme déclencheurs de l'action visée, soit le vote.

Cette campagne a permis d'atteindre l'objectif premier qui était de sensibiliser la population à l'exercice du droit de vote.

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat
2.3 Favoriser l'accès au vote	Nombre de mesures mises en place	-	-

Afin de mettre en place des mesures qui favorisent l'accès au vote, le DGE a concentré ses efforts sur la poursuite du développement du système de gestion des élections provinciales (GEP), nécessaire pour la mise en place des mesures introduites dans la Loi modifiant la Loi électorale et favorisant l'exercice du droit de vote. Cette année, sur les 8 livraisons prévues en début d'année dans le développement du système GEP, 5 ont été achevées.

Depuis l'adoption de cette loi en 2006, plusieurs mesures ont été mises en place, dont le vote au bureau du directeur du scrutin ainsi que l'accès à une commission de révision itinérante et à un bureau de vote itinérant pour les personnes incapables de se déplacer.

Au terme du développement du système GEP, l'électeur absent de sa circonscription pourra se présenter au bureau du directeur du scrutin de la circonscription où il réside temporairement et voter pour un candidat de la circonscription de son domicile. Aussi, il sera possible de faire une demande de modification à la liste électorale par correspondance, en période électorale.

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat
2.4 Être attentif aux changements dans la société et proposer des améliorations au système électoral	**Nombre de recherches produites**	**3**	**2**
	Nombre de recommandations formulées	**-**	**33**
	Relevé du rayonnement et des retombées des recommandations de l'institution	**-**	**-**

La réalisation de trois recherches était prévue au cours de l'année. Deux d'entre elles ont été achevées : *Les motifs de la participation électorale au Québec : une étude de l'élection 2008* et *Les modifications proposées à la Loi sur les élections scolaires*. Dans le cas de la troisième recherche, qui porte sur les améliorations à la présentation de l'information financière aux rapports financiers des partis et de leurs instances, 50 % des activités ont été réalisées au cours de l'année. Les activités concernant le rapport financier d'un parti se poursuivront en 2010-2011.

De plus, lors des consultations publiques sur le projet de loi nº 78, le DGE a formulé dans son mémoire 33 recommandations concrètes afin d'améliorer le système électoral québécois.

La simultanéité des élections scolaires et municipales

Afin d'apporter l'éclairage le plus complet possible aux décideurs devant les choix s'offrant à eux, le DGE a analysé les impacts de cinq scénarios possibles pour la tenue simultanée des élections scolaires et municipales. Pour chacun des scénarios, il a décrit l'ensemble du processus électoral, en a dégagé les avantages et les inconvénients et a estimé le coût de leur éventuelle mise en œuvre.

Dans les trois premiers scénarios, les instances municipales ou scolaires, ou les deux à la fois, seraient maîtres d'œuvre de la tenue de leurs élections. Dans les deux derniers, c'est le DGE qui assumerait la responsabilité de ces élections. Cependant, celui-ci estime que les instances scolaires et municipales demeurent les mieux placées pour organiser et tenir les élections simultanées.

Les experts du DGE ont tenté aussi de mettre en évidence les facteurs qui influent sur la participation des électeurs, tels qu'ils ont été recensés dans la littérature scientifique, et les limites des mécanismes électoraux au regard de la participation. Ils ont également fait état de l'expérience des deux élections partielles tenues par les commissions scolaires de Portneuf et de l'Or-et-des-Bois. À leur avis, ces élections n'avaient pas été concluantes sur le plan de la participation électorale.

Le rapport du DGE est consultable sur son site Web.

www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6435.pdf

ENJEU
Ressources humaines et informationnelles

ORIENTATION STRATÉGIQUE
3- Être une institution performante par la qualité de ses ressources et de son savoir-faire

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat
3.1 Être une institution attirante sur le marché de l'emploi afin d'assurer sa capacité de recruter et de favoriser la rétention de ses effectifs	Nombre de mesures mises en place	4	2
	Taux de satisfaction du personnel	-	-

L'objectif fixé pour cette année était d'actualiser ou de mettre à jour certaines mesures institutionnelles d'attraction et de rétention du personnel. Au total, 4 mesures ont été ciblées et elles ont été mises à jour à 91 %.

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat
3.2 Assurer le développement de l'expertise et de la compétence	Nombre de formations, de colloques et de conférences auxquels les employés ont assisté	-	182
	Nombre d'activités de transfert des connaissances	5	5
	% d'activités de formation offertes spécifiquement à la relève	-	8 %

Au cours de l'année, des activités ont eu lieu pour assurer le transfert des connaissances, soit l'accompagnement de 5 gestionnaires quant à la planification de leur relève et quant au transfert de leurs connaissances.

Par ailleurs, les membres du personnel ont assisté à 182 formations, colloques ou conférences en 2009-2010.

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat
3.3 Mettre en place des systèmes d'information plus performants	Nombre de systèmes mis en place	-	-

Le DGE a poursuivi certains projets qui mèneront à l'implantation de nouveaux systèmes, dont les activités liées à l'implantation de SAGIR (SGR2 – Gestion des ressources humaines), le développement de la gestion intégrée des documents et les activités permettant d'intégrer le système informatique des services à la gestion au projet de gestion des événements provinciaux (GEP).

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat
3.4 Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution	Nombre de nouveaux services mis en ligne	3	2
	% de services améliorés par rapport au nombre de services offerts	-	-

En 2009-2010, le DGE entendait mettre en place trois nouveaux systèmes en ligne. Parmi ces projets, la refonte du site Web institutionnel a été achevée et des modules d'autoformation en matière de financement et de contrôle des dépenses électorales ont été mis à la disposition des partenaires au palier municipal.

Une approche client a guidé la réorganisation de l'arborescence des contenus du site. En effet, la restructuration complète de celle-ci en fonction des différentes clientèles facilite davantage la navigation et le repérage de l'information.

Le logiciel Registre comptable municipal, qui facilite la tenue des registres comptables et la production du rapport financier annuel d'un parti politique municipal, sera accessible en mai 2010.

La structure administrative et organisationnelle

L'organigramme du DGE, à la page suivante, représente sa structure administrative et organisationnelle au 31 mars 2010.

Les directions

Le secrétaire général du DGE et secrétaire de la CRE

Le secrétaire général du DGE agit également à titre de secrétaire de la CRE. Il exerce un rôle conseil et de coordination auprès de ces deux institutions. Il s'assure du dépôt officiel des documents à l'Assemblée nationale et est responsable des liens avec les partis politiques. Il coordonne les activités dans le domaine de la recherche, de la modernisation et de la coopération internationale, tout comme celles dans le domaine de la représentation électorale aux paliers provincial, municipal et scolaire. Il assure également le lien avec les administrations électorales du Canada, des provinces et des territoires ainsi qu'avec les associations internationales.

L'adjoint au DGE et au président de la CRE

L'adjoint au DGE assiste ce dernier dans l'exercice de l'ensemble de ses fonctions, le représente au sein de différents comités internes et externes et le conseille sur toute question touchant l'institution. Il assiste également le président de la CRE dans l'exercice de ses fonctions, coordonne la réalisation des travaux demandés par la CRE et conseille le président sur toute question concernant la CRE.

ADMINISTRATION DU SYSTÈME ÉLECTORAL DU QUÉBEC
Organigramme

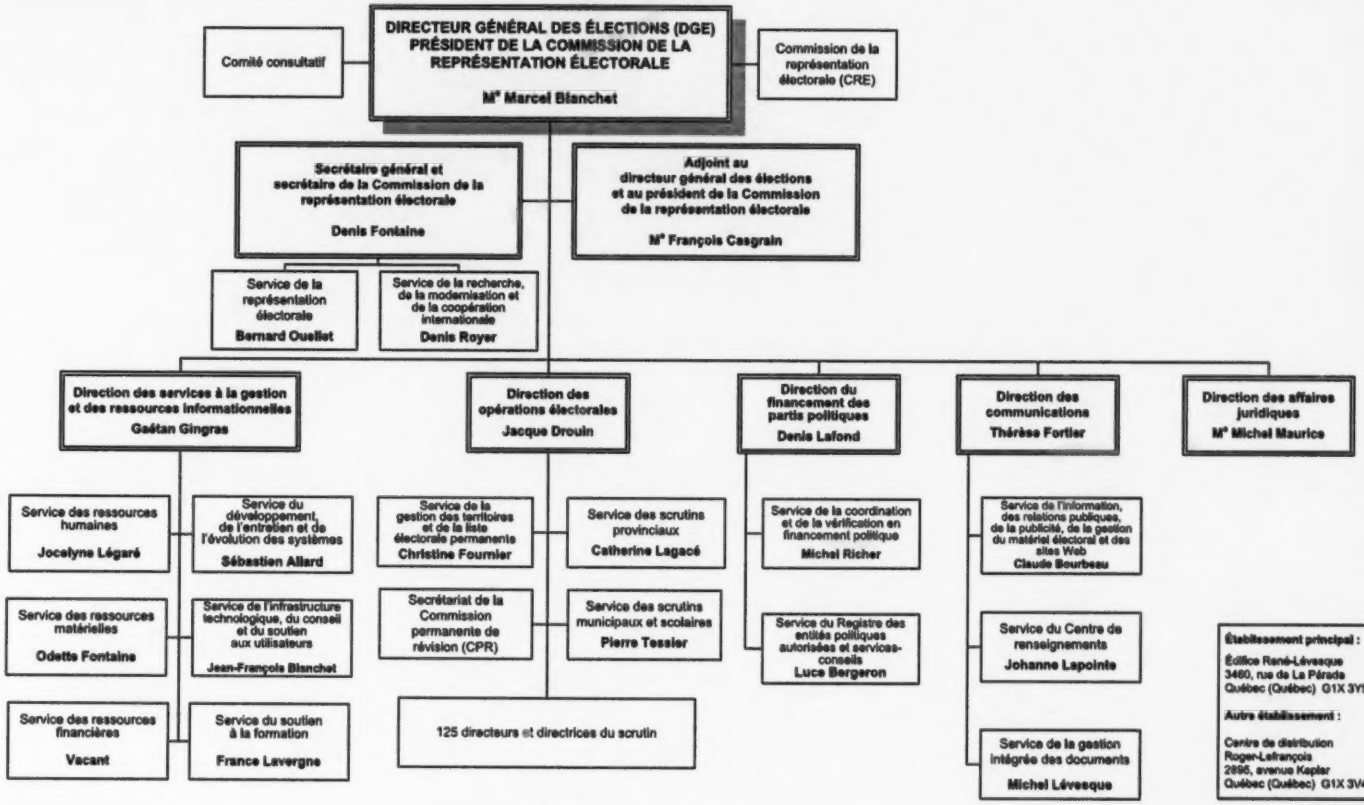

Légende :

Poste d'adjoint au DGE

Doubles lignes — Membre du comité de direction

Service des ressources humaines
Direction des services à la gestion et des ressources informationnelles
Mise à jour: 2010-03-31

La Direction des services à la gestion et des ressources informationnelles

La mission de la Direction des services à la gestion et des ressources informationnelles consiste à conseiller le DGE en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Elle le conseille également en matière de formation de la clientèle externe au palier tant provincial et municipal que scolaire et en matière de rémunération du personnel électoral.

La Direction des opérations électorales

La Direction des opérations électorales veille à l'application des dispositions relatives aux scrutins contenues dans la Loi électorale et la Loi sur la consultation populaire ainsi que dans les règlements électoraux. À ce titre, elle est responsable de la planification, de l'organisation et du déroulement des événements électoraux. Pour ce faire, elle compte sur les 125 directeurs du scrutin sous sa responsabilité et sur leur adjoint.

La Direction des opérations électorales voit également à l'application des articles 89 et 90 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ainsi que des articles 30.2 et 30.3 de la Loi sur les élections scolaires. À ce titre, elle veille à la formation et au soutien des présidents d'élections municipales, des MRC et des présidents d'élections scolaires.

Cette direction est aussi responsable des activités liées à la Commission permanente de révision et à la mise à jour des données de la liste électorale permanente ainsi que des données géographiques. Elle produit les listes électorales et les documents cartographiques requis pour la tenue des événements électoraux ou pour la Commission de la représentation électorale.

La Direction du financement des partis politiques

La Direction du financement des partis politiques veille à l'autorisation des partis politiques, des instances d'un parti, des députés et des candidats indépendants et assure la disponibilité d'un registre des autorisations accordées. Elle veille également à l'application et au respect des dispositions légales portant sur le financement politique et le contrôle des dépenses électorales, tout en assurant un remboursement conforme des dépenses électorales aux entités qui y ont droit et en voyant à la gestion d'un programme qui assure un financement public aux partis provinciaux.

La Direction des communications

La Direction des communications est responsable des programmes de communication et des messages transmis aux électeurs et aux partenaires du DGE. Elle évalue l'impact que peuvent avoir les décisions prises par ce dernier sur la scène publique. Elle propose les stratégies de communication appropriées et des programmes liés à la mission et aux orientations stratégiques du DGE. Elle contribue à la réalisation de ces grandes orientations et elle veille à la préservation de l'image de l'institution.

Cette direction élabore les moyens et les outils nécessaires pour mettre en œuvre les stratégies et les programmes de communication, ainsi que ceux pour assurer la gestion, la conservation et l'accès aux documents produits par l'institution. Elle s'assure également que les électeurs, les partenaires, les relayeurs d'information et les médias sont bien informés de leurs droits, des services et des programmes offerts.

Enfin, cette direction soutient la responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels dans la réalisation des activités de ces domaines respectifs.

La Direction des affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques conseille le DGE en ce qui regarde l'interprétation et l'application de la législation électorale québécoise. Outre qu'elle procède à des enquêtes faisant suite à des plaintes, elle représente le DGE devant les tribunaux. Elle collabore également à la rédaction des lois et des règlements électoraux.

Les ressources humaines

L'effectif au 31 mars 2010

Au 31 mars 2010, le DGE comptait 198 employés permanents, 16 employés occasionnels et 15 employés temporaires engagés en vertu de la Loi électorale.

Répartition du personnel en place au 31 mars 2010 selon la catégorie d'emploi

Personnel régulier

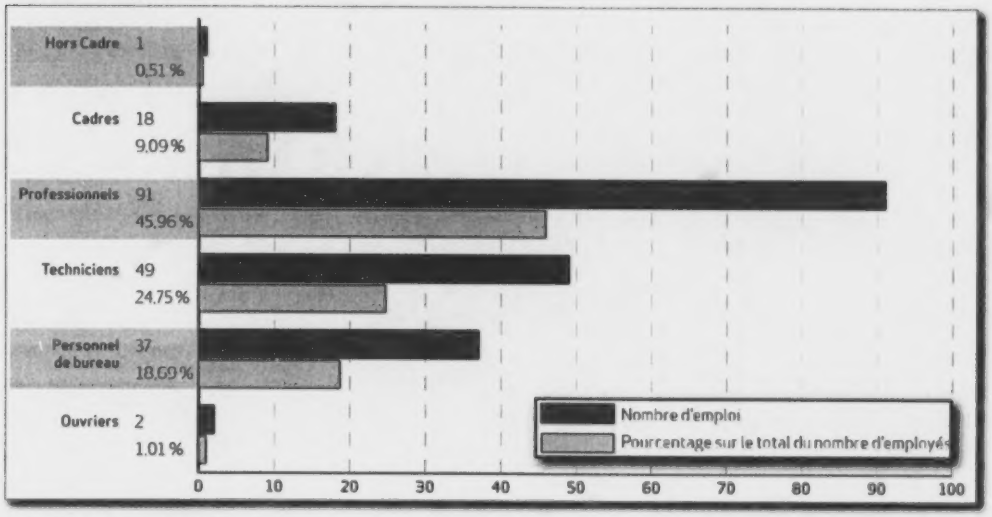

Personnel occasionnel

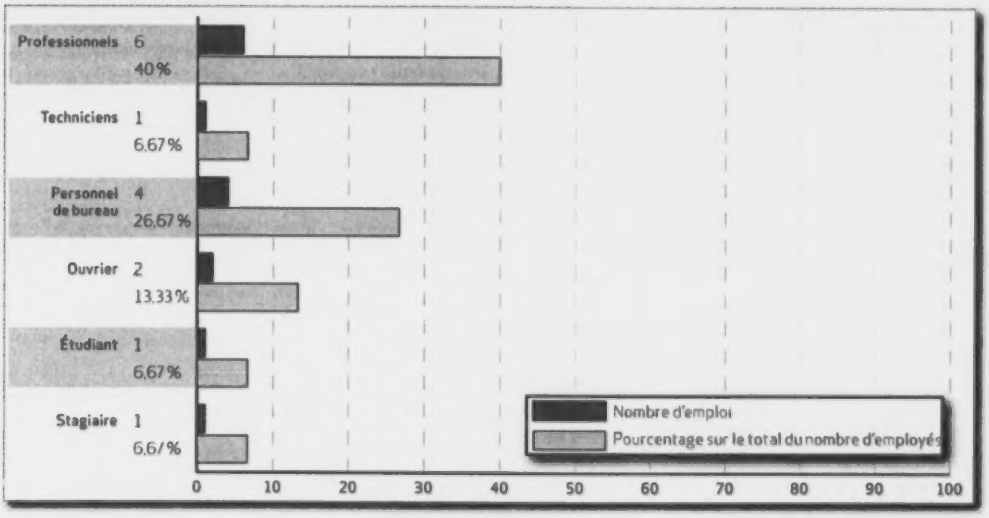

Répartition du personnel en place au 31 mars 2010 selon l'âge

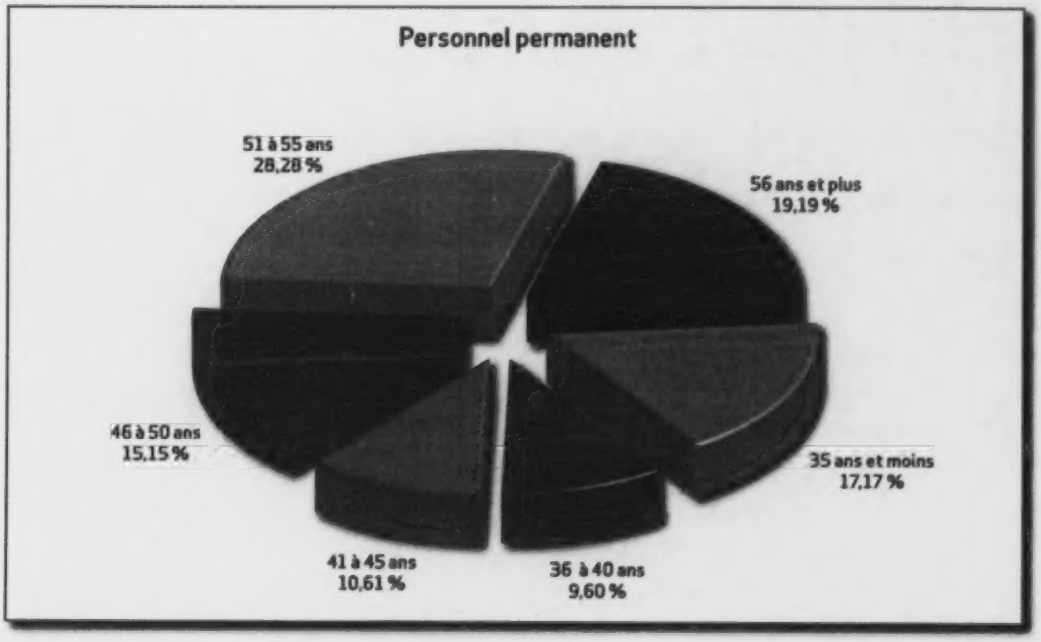

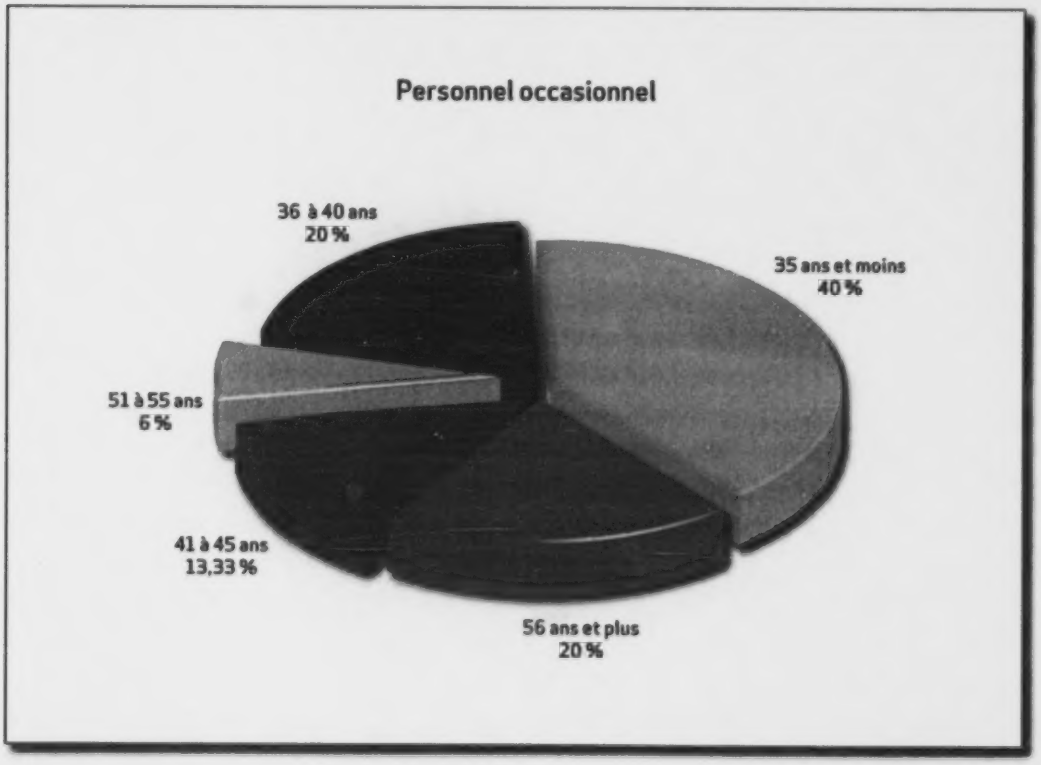

Le taux de roulement

Le taux de roulement au DGE pour 2009-2010 a été de 6,06 %. Ce taux est calculé en additionnant le nombre de démissions et le nombre de mutations, et en divisant ce résultat par le nombre d'employés permanents pendant la période étudiée.

La santé et la sécurité au travail : un milieu de vie de qualité

Le DGE possède une politique de santé qui a pour objectif d'assurer un milieu de vie de qualité à l'ensemble des personnes qui y travaillent. Ainsi, il prend les mesures nécessaires au maintien et à la préservation d'un milieu de vie de qualité.

La Politique de santé des personnes au travail du DGE comprend différents programmes, services et activités afin que le personnel développe et maintienne une bonne santé physique et psychologique. Dans le contexte du Programme de promotion des mesures de santé, le Service des ressources humaines élabore chaque année un passeport santé. La programmation qui y est inscrite se veut une occasion d'offrir aux membres du personnel différentes activités, de découvrir de nouvelles façons de faire, d'approfondir leurs connaissances et d'aller plus loin dans la recherche de saines habitudes de vie.

D'autres initiatives rattachées au Programme de reconnaissance du DGE, qui fait partie de la Politique de santé des personnes au travail, contribuent également au mieux-être du personnel. C'est le comité de vie au travail, très engagé dans le milieu de vie du DGE et représentatif de l'ensemble du personnel, qui développe et met en œuvre le Programme de reconnaissance du DGE, sous la coordination du Service des ressources humaines. De plus, ce comité contribue au développement continu d'une culture organisationnelle en vue de la mobilisation et de l'engagement des personnes.

Le développement des ressources humaines

Le développement des ressources humaines est un aspect qui revêt une importance capitale aux yeux du DGE. Afin de maintenir le niveau d'expertise de son personnel, il s'est assuré d'atteindre la cible qu'il s'était fixée, soit que 80 % de son personnel ait suivi au moins une formation liée à l'emploi au cours de l'année.

En 2009-2010, 174 personnes sur 216 ont suivi au moins une activité de développement liée à l'exercice de leurs fonctions, soit 81 % du personnel du DGE.

De plus, pour l'année civile 2009, le DGE est allé au-delà de l'obligation prescrite par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en investissant 2,4 % de sa masse salariale dans la formation de son personnel : il a ainsi dépassé de 1 % la cible fixée par le gouvernement.

Le DGE accorde également une importance particulière à l'accueil et à l'intégration du nouveau personnel. En ce sens, chaque employé nouvellement arrivé participe à un programme d'accueil qui comprend différentes activités. Celles-ci lui permettant de se familiariser rapidement avec ses nouvelles responsabilités et de mieux connaître l'institution. Un programme d'accueil a également été conçu à l'intention du nouveau personnel d'encadrement afin de l'accompagner dans l'exercice de ses fonctions.

La reddition des comptes en matière d'accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le compte rendu des résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi est présenté ci-dessous, d'après le schéma fourni par le Conseil du trésor.

Renseignements généraux

Le DGE maintient ses pratiques de gestion pour tenir compte du programme d'accès à l'égalité dans la fonction publique. Les tableaux suivants dressent un portrait de la situation du DGE en matière d'accès à l'égalité dans l'embauche en 2009-2010.

Données globales

Embauche totale au cours de la période de 2009-2010

	Réguliers [1]	Occasionnels [2]	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	16	22	7	3

1 Les données sur l'embauche du personnel régulier ne doivent inclure que les recrutements.
2 Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne doivent inclure que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2010

Effectif total (personnes)	198

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2009-2010

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant de membres de communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Statuts d'emploi	Embauche totale 2009-2010	Nombre d'embauches de membres de groupes cibles en 2009-2010					
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi [1] (%)
Réguliers	16	2		1	1	4	25
Occasionnels	22				2	2	9,09
Étudiants	7						
Stagiaires	3						

1 Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2009-2010 dans le statut d'emploi.

Le taux d'embauche cible de 25 % a été atteint pour le recrutement de personnel permanent (4/16). Toutefois, l'objectif n'a pas été atteint pour les autres statuts d'emploi. Ces chiffres ne comprennent pas le personnel engagé en vertu de l'article 497 de la Loi électorale.

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

Taux d'embauche global des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées

Années	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2007-2008	25,00	8,00	25,00	-
2008-2009	25,00	4,00	14,00	-
2009-2010	25,00	9,09	-	-

Ce tableau démontre que le taux d'embauche des groupes cibles fixé à 25 % a été respecté, au cours des trois dernières années, en ce qui a trait à l'embauche du personnel permanent. Il est toutefois à la baisse en ce qui concerne l'embauche de personnel étudiant et à la hausse pour le personnel occasionnel.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Groupes cibles	2008		2009		2010	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	5	2,80	8	4,02	6	3,03
Autochtones	1	0,50	3	4,50	3	1,52
Anglophones	1	0,50	1	0,50	1	0,51
Personnes handicapées	1	0,50	3	1,50	4	2,02

L'objectif d'embauche de 25 % devrait permettre d'atteindre, à long terme, un taux de représentativité de 9 % du personnel permanent pour les membres issus de communautés culturelles, y compris les autochtones et les anglophones. Quant au taux de représentativité des personnes handicapées, l'objectif de 2 % a été atteint.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois à la fin mars 2010

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel [1]		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Personnel ouvrier		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communautés culturelles			5	5,49	1	2,04							6	3,03
Autochtones			1	1,10	1	2,04	1	2,70					3	1,52
Anglophones							1	2,70					1	0,51
Personnes handicapées			2	2,20	1	2,04	1	2,70					4	2,02

1 Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2009-2010 par statut d'emploi

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	9	7	3	3	22
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2009-2010	18,75	14,58	6,25	6,25	45,83

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier à la fin de mars 2010

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel[1]	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	19	91	49	37		2	198
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	6	42	25	31			104
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	31,58	45,16	51,02	83,78			52,53

1 Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Les ressources budgétaires et financières

La Loi électorale prévoit que, pour mettre en application les lois qu'il administre et remplir tout mandat que lui confie l'Assemblée nationale, le DGE puise les sommes nécessaires à même le Fonds consolidé du revenu.

Les tableaux suivants présentent, conformément aux dispositions de la Loi électorale, le rapport financier du DGE. Ces tableaux permettent de comparer pour les périodes allant du 1er avril au 31 mars, le budget de l'année financière 2009-2010 avec les dépenses réelles de l'exercice financier 2009-2010 ainsi que ces dernières avec les dépenses de 2008-2009.

Les dépenses du DGE sont comptabilisées aux éléments 1 et 3 du programme Administration du système électoral. Les dépenses engagées sous la responsabilité de la Commission de la représentation électorale du Québec sont comptabilisées à l'élément 2 du même programme. Elles apparaissent à la section « Le Plan stratégique 2009-2013 » du présent rapport annuel de gestion.

L'élément 1 regroupe les dépenses liées à la gestion interne et au soutien du DGE. Quant à l'élément 3, il réunit les dépenses concernant les activités électorales, soit les dépenses de rémunération, de fonctionnement et de transfert. Les notes fournissent une ventilation plus détaillée des dépenses rattachées aux activités électorales.

Budget et acquisitions d'immobilisations
Pour la période se terminant le 31 mars 2010

	2010		2009
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
	$	$	$
Élément 1 : Gestion interne et soutien			
Équipement informatique	250 000	284 155	96 885
Équipement spécialisé	50 000	7 188	128 990
Ameublement et équipement	50 000	35 603	250 020
Développement informatique	450 000	409 621	116 739
	800 000	736 567	592 634
Élément 3 : Activités électorales			
Équipement informatique	-	-	-
Développement informatique	3 200 000	1 697 938	930 642
	3 200 000	1 697 938	930 642
	4 000 000	2 434 505	1 523 276

Élément 1 : Gestion interne et soutien

Budget et dépenses
Pour la période se terminant le 31 mars 2010

	2010		2009
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
	$	$	$
Rémunération			
Salaires et avantages sociaux	15 065 000	14 094 524	14 284 799
Fonctionnement			
Services de transport et de communication	700 170	697 329	691 830
Services professionnels administratifs et autres	2 986 830	2 662 753	2 772 888
Loyers	590 000	486 036	564 473
Fournitures et approvisionnement	431 848	412 591	510 132
Autres dépenses	19 750	8 609	6 421
Amortissement des immobilisations	530 000	533 452	486 962
	5 258 598	4 800 770	5 032 706
	20 323 598	18 895 294	19 317 505

Élément 3 : Activités électorales

Budget et dépenses

Pour la période se terminant le 31 mars 2010

	2010		2009
	BUDGET[1]	RÉEL	RÉEL[2]
	$	$	$
Rémunération			
Salaires du personnel du DGE	653 992	1 129 862	482 199
Salaires du personnel électoral	686 012	1 193 232	43 767 026
	1 340 004	2 323 094	44 249 225
Fonctionnement			
Services de transport et de communication	2 017 228	1 734 457	6 426 812
Services professionnels administratifs et autres	1 012 087	842 359	7 266 011
Loyers	139 500	178 176	3 150 797
Fournitures et approvisionnement	-	61 145	378 135
Autres dépenses	-	17 031	56 730
Amortissement des immobilisations	1 140 000	893 870	1 125 689
	4 308 815	3 727 038	18 404 174
Transfert			
Allocations versées aux partis politiques	2 869 406	2 869 160	2 877 029
Remboursement des dépenses électorales	-	205 004	9 884 572
	2 869 406	3 074 164	12 761 601
	8 518 225	9 124 296	75 415 000

1 *Le budget exclut les sommes requises pour les élections partielles tenues les 22 juin et 21 septembre 2009.*

2 *Les dépenses incluent une somme de 69 5 M$ pour le paiement des frais inhérents aux élections générales du 8 décembre 2008 ainsi qu'aux quatre élections partielles de l'exercice 2008-2009.*

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires
Pour la période se terminant le 31 mars 2010

	2010	2009
	$	$
Note 1 : Répartition par activités électorales		
Élections générales du 8 décembre 2008 (note 2)	537 359	65 669 487
Élections générales du 26 mars 2007 (note 3)	-	57 361
Activités préparatoires à des élections (note 4)	12 285	1 447 991
Réapprovisionnement du matériel électoral	17 267	106 966
Élections partielles :		
- du 22 juin 2009 dans les circonscriptions électorales de Marguerite-Bourgeoys et de Rivière-du-Loup (note 5)	997 335	
- du 21 septembre 2009 dans la circonscription électorale de Rousseau (note 6)	565 545	
- du 12 mai 2008 dans les circonscriptions électorales de Bourget de Hull et de Pointes-aux-Trembles	-	1 643 808
- du 29 septembre 2008 dans la circonscription électorale de Jean-Talon	-	625 908
Développement des systèmes informatiques	287 100	363 539
Activités liées aux directeurs du scrutin :		
- Communication avec les directeurs du scrutin	360 875	370 286
- Formation du personnel électoral	-	28 079
- Recrutement des directeurs du scrutin et de leur adjoint	115 124	10 950
Affaires judiciaires	23 173	-
Enquêtes et poursuites provinciales	234 044	
Commission permanente de révision (note 7)	200 345	300 587
Référendum du 30 octobre 1995	-	137 600
Traitement des dossiers de la RAMQ	-	132 794
Plan d'action sur le financement des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales	63 704	115 048
Élections municipales	1 801 418	101 732
Élections scolaires	12 111	80 055
Scrutins référendaires municipaux du 20 juin 2004	16 150	60 293
Avis obligatoires sur le financement des partis politiques	54 582	56 911
Mise à jour des sections de vote	-	14 016
Activités diverses	62 849	88 871
Amortissement des immobilisations	893 870	1 125 689
	6 255 136	72 537 971
Allocations versées aux partis politiques	2 869 160	2 877 029
	9 124 296	75 415 000

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires
Pour la période se terminant le 31 mars 2010

	2010	2009
	$	$
Note 2 : Élections générales du 8 décembre 2008[1]		
Salaires du personnel du DGE	315 232	1 236 085
Salaires du personnel électoral	52 175	39 445 177
Services de transport et de communication	34 666	3 446 739
Services professionnels administratifs et autres	89 327	1 043 287
Information destinée aux électeurs	-	7 339 808
Loyers	32 927	3 067 756
Fournitures et approvisionnement	3 269	419 150
Remboursement des dépenses électorales en vertu des articles 457 et 457.1 de la Loi électorale	9 763	9 671 485
	537 359	65 669 487
Note 3 : Élections générales du 26 mars 2007[1]		
Salaires du personnel du DGE	-	35 564
Salaires du personnel électoral	-	2 703
Services de transport et de communication	-	8 711
Services professionnels administratifs et autres	-	2 330
Loyers	-	1 887
Fournitures et approvisionnement	-	1 978
Remboursement des dépenses électorales en vertu des articles 457 et 457.1 de la Loi électorale	-	4 188
	-	57 361

1 Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

Note 4 : Activités préparatoires à des élections

Salaires du personnel du DGE	-	451 580
Salaires du personnel électoral	8 528	755 928
Services de transport et de communication	3 067	170 991
Services professionnels administratifs et autres	690	26 452
Loyers	-	13 298
Fournitures	-	29 742
	12 285	1 447 991

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires

Pour la période se terminant le 31 mars 2010

	2010	2009
	$	$
Note 5 : Élections partielles du 22 juin 2009 : circonscriptions électorales de Marguerite-Bourgeoys et de Rivière-du-Loup		
Salaires du personnel du DGE	41 383	-
Salaires du personnel électoral	560 859	-
Services de transport et de communication	83 201	-
Services professionnels administratifs et autres	153 566	-
Loyers	26 616	-
Fournitures et approvisionnement	16 206	-
Remboursement des dépenses électorales en vertu des articles 457 et 457.1 de la Loi électorale	115 504	-
	997 335	-
Note 6 : Élection partielle du 21 septembre 2009 : circonscription électorale de Rousseau		
Salaires du personnel du DGE	38 046	-
Salaires du personnel électoral	275 301	-
Services de transport et de communication	37 354	-
Services professionnels administratifs et autres	114 794	-
Loyers	18 216	-
Fournitures et approvisionnement	2 098	-
Remboursement des dépenses électorales en vertu des articles 457 et 457.1 de la Loi électorale	79 736	-
	565 545	-
Note 7 : Commission permanente de révision		
Rémunération		
Salaires du personnel du DGE	77 133	87 590
Salaires du personnel électoral	88 403	176 465
	165 536	264 055
Fonctionnement		
Services de transport et de communication	-	744
Services professionnels administratifs et autres	34 809	35 714
Fournitures et approvisionnement	-	74
	34 809	36 532
	200 345	300 587

Les ressources informationnelles

L'état d'avancement des principaux projets

Toujours dans le but d'offrir des services faisant une utilisation optimale des technologies de l'information, les ressources informationnelles ont travaillé à mettre en place des systèmes d'information plus performants en s'assurant de maintenir les infrastructures du DGE afin de garantir la poursuite des opérations habituelles.

L'état d'avancement et les détails de quatre grands projets sont présentés ci-dessous.

À noter que le projet « Étude d'opportunité et analyse préliminaire pour la refonte du système de la liste électorale permanente » était prévu pour cette année, mais qu'il a été reporté.

Le projet Autorisation et financement municipal – (AFM)

Les gains engendrés par ce projet

Ce projet a permis une amélioration du service à la clientèle par :

- la bonification des unités de traitement destinées aux partenaires externes, soit les présidents d'élections municipales et les trésoriers municipaux;
- la simplification de la saisie des données;
- l'accélération du traitement des demandes d'autorisation des partis politiques;
- l'allègement du service à la clientèle et l'amélioration du temps de réponse.

La réalisation de ce projet a aussi permis une amélioration des suivis administratifs par :

- l'accélération du traitement des données par leur centralisation dans un seul système;
- la simplification des processus et des contrôles.

Les coûts de réalisation

Au 31 mars 2010, les deux premières phases d'amélioration du système sont terminées. La troisième phase est en cours de réalisation.

Ce projet est réalisé majoritairement par des ressources internes. Les coûts liés aux salaires versés à ces ressources internes ont été estimés à 310 000 dollars.

Par ailleurs, des dépenses de 136 680 dollars ont été comptabilisées pour des ressources externes.

Le projet Conversion de systèmes– (phase 1)

La conversion des systèmes a pour objet de régler les problèmes suivants :

- la désuétude des technologies de certains systèmes internes;
- la quasi-absence de ressources informationnelles expérimentées relativement à ces types de technologies.

Les gains engendrés par ce projet

Ce projet a permis trois gains notables :

- le maintien des processus de travail en place;
- une performance accrue;
- une plus grande facilité à apporter des correctifs.

Les coûts de réalisation

La première phase du projet de conversion a été réalisée par des ressources externes pour des dépenses comptabilisées de 409 662 $. Par ailleurs, le temps consacré à ce projet par les ressources internes en 2009-2010 a été négligeable.

Les systèmes de la première phase ont été gradués en production en mars 2010.

Le projet Gestion des événements provinciaux– (GEP)

Le projet Gestion des événements provinciaux repose sur le développement d'un système informatique utilisé en événement électoral, notamment pour la révision de la liste électorale.

Les gains engendrés par ce projet

Cet important projet se poursuivra en 2010-2011. Au moment de sa mise en production, ce système permettra :

- de soutenir les dispositions du projet de loi nº 22, Loi modifiant la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote (L. 22, 2006, c. 17) ;
- de faire évoluer les technologies en place.

Les coûts de réalisation

Des dépenses d'une valeur de 1 697 938 dollars ont été comptabilisées dans le cas des ressources externes pour l'année 2009-2010. Les coûts liés aux salaires versés aux ressources internes ont été estimés à 292 000 dollars.

Le projet Registre comptable municipal – (RCM)

Les gains engendrés par ce projet

Le logiciel concernant le RCM n'ayant pas été implanté auprès des clientèles du DGE au cours de l'année 2009-2010, il est impossible d'établir ici les gains réels générés par ce logiciel.

Cependant, les aspects suivants font partie des avantages prévus :

- l'allègement de la tâche administrative du représentant officiel;
- l'assurance d'un meilleur respect des règles comptables par l'accompagnement convivial du logiciel;
- l'assurance d'un meilleur respect des dispositions législatives par les contrôles intégrés dans le logiciel.

Les coûts de réalisation

Les ressources internes ont contribué pour une valeur de 125 000 dollars à ce projet.

Par ailleurs, des dépenses pour un total de 86 773 dollars ont été comptabilisées dans le cas des ressources externes d'accompagnement spécialisé.

La répartition des dépenses

Les dépenses de fonctionnement

En ce qui concerne l'élément 1, « Gestion interne et soutien », la moitié du budget de fonctionnement a été utilisée pour :

- les contrats d'entretien des logiciels et du matériel;
- la mise à niveau du matériel et des logiciels;
- les frais de télécommunication et de traitement.

La seconde moitié du budget de fonctionnement a servi à la rémunération de ressources externes sous la supervision de ressources internes pour la réalisation de différents mandats :

- des travaux d'architectures technologiques;
- des travaux d'architectures organiques;
- de l'accompagnement spécialisé quant au langage Java pour la réalisation du projet RCM;
- des travaux d'entretien du système de la liste électorale permanente.

Élément 1 : Gestion interne et soutien

Service de transport et de communication	**77 597 $**
Services professionnels, administratifs et autres	**912 534 $**
Fournitures et approvisionnement	**134 417 $**
	1 124 548 $

En ce qui concerne l'élément 3, « Activités électorales », l'amélioration des systèmes informatiques soutenant les opérations électorales représente plus de la moitié des dépenses. Le reste est consacré aux frais de communication et d'hébergement pour les différentes activités électorales.

Élément 3 : Activités électorales*

Communication avec les directeurs du scrutin	**34 050 $**
Élections municipales	**20 000 $**
Élections partielles dans les circonscriptions de Marguerite-Bourgeoys et de Rivière-du-Loup	**27 144 $**
Élections partielles dans la circonscription de Rousseau	**25 015 $**
Élections générales décembre 2008	**70 652 $**
Développement de systèmes informatiques	**205 320 $**
	382 181 $

* Ce tableau ne tient pas compte de la rémunération du personnel.

Les immobilisations

En ce qui concerne l'élément 1, « Gestion interne et soutien », le DGE a procédé au cours de la dernière année à diverses acquisitions, notamment :

- une nouvelle unité de stockage;
- des serveurs pour remplacer une partie de son parc informatique;
- des postes pour les développeurs du langage JAVA;
- un numériseur grand volume.

Sur le plan du développement informatique, le DGE a procédé à la conversion technologique de cinq systèmes administratifs supportant les opérations électorales. Cette conversion a été rendue nécessaire, car la technologie utilisée depuis plus de 25 ans n'était plus soutenue par le fournisseur. Ce projet a été réalisé en mode forfaitaire dans le respect du cadre budgétaire et selon l'échéancier initial.

Élément 1 : Gestion interne et soutien

Équipement informatique	**284 154 $**
Développement informatique (projet Conversion de systèmes (phase 1))	**409 621 $**
	693 775 $

D'autre part, le système GEP occupe la totalité des dépenses capitalisées en immobilisations de l'élément 3.

Élément 3 : Activités électorales

Développement informatique (projet GEP)	**1 697 938 $**
	1 697 938 $

L'application de lois et de politiques

La qualité de la liste électorale permanente

Le DGE utilise trois paramètres de mesure de la qualité de la liste électorale permanente (LEP) définis comme suit :

- La « couverture » permet de mesurer le pourcentage de personnes qui sont inscrites sur la LEP par rapport au nombre de personnes ayant la qualité d'électeur au Québec;
- L'« actualité » permet de mesurer le pourcentage de personnes qui sont inscrites sur la LEP à la bonne adresse;
- La « surcouverture » permet de mesurer le pourcentage de personnes qui sont inscrites sur la LEP et qui ne devraient pas y être parce qu'elles auraient perdu leur qualité d'électeur.

Pour produire les estimations de ces trois paramètres, les données contenues dans la base de données de la LEP sont comparées aux données de la population produites par Statistique Canada après le recensement de 2006 en y appliquant des projections démographiques.

Les résultats de ces paramètres en date du 31 mars 2010 apparaissent ci-dessous.

Qualité de la liste électorale permanente
Résultats des paramètres en date du 31 mars 2010

Paramètre	Résultat
Couverture	94,28 %
Actualité	88,22 %
Surcouverture	0,73 %

Le nombre de listes électorales produites

Voici, pour chacun des paliers considérés, le nombre de listes électorales produites :

- 378 listes électorales produites au palier provincial pour la période de référence allant du 1er avril 2009 au 31 mars 2010 :
  - 125 listes pour envoi aux partis politiques et aux députés de l'Assemblée nationale en avril 2009;
  - 125 listes pour envoi aux partis politiques et aux députés de l'Assemblée nationale en septembre 2009;
  - 125 listes pour envoi aux partis politiques et aux députés de l'Assemblée nationale en janvier 2010;
  - 3 listes pour les élections partielles tenues en 2009-2010;
- 1 212 listes électorales au palier municipal;
- 26 listes électorales au palier scolaire.

Le coût de la gestion de la liste électorale permanente

Au cours de l'année 2009-2010, le coût lié à la gestion de la LEP s'élève à 2 406 777 $. Ce montant se répartit en trois volets.

Coût de la gestion de la liste électorale permanente

2009-2010

Personnel permanent	**1 367 000**
Dépenses de fonctionnement	**839 432**
Commission permanente de révision	**200 345**
	2 406 777

Les gains engendrés par l'utilisation de la liste électorale permanente

L'utilisation de la liste électorale a permis de noter plusieurs gains touchant à différents domaines :

- production de la liste électorale pour un scrutin à quelques heures d'avis;
- rationalisation des coûts et de la procédure de confection des listes électorales provinciales, municipales et scolaires par l'abolition des recensements;
- sécurisation des renseignements personnels par la limitation de leur consultation à un nombre restreint de membres du personnel;
- inscription plus facile des électeurs qui atteignent l'âge de 18 ans et des nouveaux citoyens;
- mise en place d'une solution durable concernant la qualité, la rapidité, l'exhaustivité, la fiabilité et l'exactitude des données;
- amélioration constante de la qualité des listes électorales, dont un meilleur contrôle de la confection et de la mise à jour.

La vérification des rapports produits par les entités politiques

En ce qui a trait au financement des partis politiques et au contrôle des dépenses électorales, le DGE doit vérifier si les partis, les instances d'un parti, les députés indépendants et les candidats de même que leurs représentants ou agents officiels se conforment aux dispositions prévues dans les lois électorales, tant au palier provincial et municipal qu'au palier scolaire. Ainsi, chaque année, le DGE examine ou vérifie, le cas échéant, les rapports financiers et, à la suite d'élections, les rapports de dépenses électorales qu'il reçoit.

Cela dit, les rapports financiers des partis politiques provinciaux font tous l'objet d'une vérification par des vérificateurs ayant légalement le droit de pratiquer la vérification publique au Québec (vérificateurs externes), alors que les rapports financiers des partis municipaux font l'objet d'une telle vérification lorsque les recettes excèdent 5 000 $.

Quant aux rapports financiers des instances d'un parti politique, aux rapports de dépenses électorales des partis et des candidats de même qu'aux rapports financiers des candidats et des députés indépendants, ils ne font pas l'objet d'une vérification externe. Lorsqu'un rapport n'est pas soumis à une telle vérification, c'est le DGE qui doit agir à ce titre. Par ailleurs, celui-ci remplit d'autres mandats de vérification de conformité pour s'assurer du respect des règles prévues dans les lois électorales.

À l'égard du palier provincial, la Direction du financement des partis politiques a procédé, au cours de l'exercice 2009-2010, à la vérification des rapports de dépenses électorales produits par les partis politiques et les candidats à l'occasion des élections générales du 8 décembre 2008 (pour les résultats détaillés, voir l'objectif institutionnel 1.3). L'exercice 2009-2010 a également été l'occasion de poursuivre les vérifications et les examens des rapports financiers produits par les instances des partis politiques pour les exercices 2006 et 2007 (pour les résultats détaillés, voir l'objectif institutionnel 1.4).

En ce qui concerne les élections générales municipales du 1er novembre 2009, 171 partis politiques devaient produire un rapport de dépenses électorales et 1 782 candidats indépendants devaient produire à la fois un rapport de dépenses électorales et un rapport financier. La vérification de ces rapports est effectuée par les trésoriers municipaux. Pour ce faire, ceux-ci travaillent sous la supervision et l'autorité du DGE. En fonction de certains critères bien définis, la Direction du financement des partis politiques procède, par échantillonnage, à la révision des travaux de vérification effectués par les trésoriers.

Au regard des élections scolaires, la vérification des rapports d'un candidat est effectuée par les directeurs généraux des commissions scolaires qui sont alors également sous la supervision et l'autorité du DGE.

Par ces opérations de vérification, le DGE s'assure que les entités politiques se conforment aux diverses dispositions légales et administratives régissant le financement politique et le contrôle des dépenses électorales. Lorsque cela n'est pas le cas, le dossier peut être transmis à la Direction des affaires juridiques pour enquête et poursuite, le cas échéant.

Le traitement des plaintes, les enquêtes et les poursuites

Le DGE peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une personne, faire enquête sur l'application de la Loi électorale, de la Loi sur la consultation populaire, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de la Loi sur les élections scolaires. Pour ce faire, il est investi des pouvoirs et de l'immunité d'un commissaire nommé en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

En outre, le DGE, ou une personne qu'il autorise, peut intenter une poursuite judiciaire. Il décide généralement d'intenter une poursuite lorsque les faits reprochés constituent une infraction claire à une loi, que la qualité de la preuve justifie le dépôt d'une poursuite et que la cause revêt un caractère d'exemplarité.

L'ensemble de ces éléments permet au DGE de veiller au respect des dispositions des lois mentionnées plus haut.

La Loi électorale (scrutins)[1]

Des 12 dossiers de plaintes ou d'enquêtes laissés en suspens dans le rapport annuel 2008-2009 et liés aux élections générales du 8 décembre 2008, 11 ont été fermés en 2009-2010 et n'ont donné lieu à aucune poursuite. Le seul dossier encore ouvert fait présentement l'objet d'une poursuite.

Au cours de l'année 2009-2010, 2 dossiers ont été ouverts : l'un concernait l'information contenue dans la liste électorale et l'autre, une inscription sur la liste électorale.

Ces dossiers sont fermés et n'ont donné lieu à aucune poursuite.

La Loi électorale (financement)[2]

Des 25 dossiers laissés en suspens dans le rapport annuel 2008-2009 et provenant d'exercices antérieurs, le DGE en a fermé 19 en 2009-2010. Parmi ces dossiers, 7 poursuites étaient toujours devant les tribunaux en 2008-2009. Au 31 mars 2010, un total de 5 poursuites ont connu leur dénouement.

---

1 L'annexe I comprend la liste des poursuites intentées au regard de la Loi électorale, pour le volet « Scrutins », en 2009-2010.

2 L'annexe I comprend la liste des poursuites laissées en suspens dans le rapport annuel 2008-2009, la liste des poursuites intentées et la répartition par sujets des dossiers ouverts au regard de la Loi électorale, pour le volet « Financement » en 2009-2010.

Au cours de l'année 2009-2010, 12 autres poursuites ont été intentées dans ces dossiers.

Du 1er avril 2009 au 31 mars 2010, le DGE a ouvert 40 dossiers relativement à de présumées infractions en matière de financement et de contrôle de dépenses électorales. Au 31 mars 2010, 23 sont fermés et ont donné lieu à 3 poursuites. Parmi les dossiers ouverts, un seul fait présentement l'objet de 2 poursuites.

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (scrutins)[3]

Des 9 dossiers laissés en suspens dans le rapport annuel 2008-2009, le DGE en a fermé 7 en cours d'année. Un seul a donné lieu à une poursuite. Un des dossiers ouverts fait toujours l'objet d'une poursuite dont le contexte soulève la constitutionnalité de certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Cette poursuite avait été intentée au cours de l'exercice 2006-2007.

Du 1er avril 2009 au 31 mars 2010, 204 dossiers ont été ouverts relativement à de présumées irrégularités survenues en majorité lors des élections municipales du 1er novembre 2009 ou concernant l'application des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Au 31 mars 2010, 164 dossiers sont fermés et aucun n'a donné lieu à une poursuite.

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (financement)[4]

Des 11 dossiers laissés en suspens dont fait mention le rapport annuel 2008-2009, 3 ont été fermés durant le présent exercice. De plus, des 5 poursuites qui n'étaient pas terminées au 31 mars 2009, 4 poursuites ont connu leur dénouement.

Au cours de l'année 2009-2010, 9 autres poursuites ont été intentées dans ces dossiers.

Du 1er avril 2009 au 31 mars 2010, 219 dossiers ont été ouverts relativement à de présumées infractions en matière de financement et de contrôle de dépenses électorales qui, pour la majorité, sont liées aux élections municipales du 1er novembre 2009. Au 31 mars 2010, 106 sont fermés et n'ont donné lieu à aucune poursuite. Parmi les dossiers ouverts, 4 font présentement l'objet de poursuites.

---

3 L'annexe I comprend la liste des poursuites intentées et la répartition par sujets des dossiers ouverts au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, pour le volet « Scrutins », en 2009-2010.

4 L'annexe I comprend la liste des poursuites laissées en suspens dans le rapport annuel 2008-2009, la liste des poursuites intentées et la répartition par sujets des dossiers ouverts au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, pour le volet « Financement », en 2009-2010.

La Loi sur les élections scolaires (financement)[5]

Le rapport annuel 2008-2009 faisait état de 2 dossiers liés aux élections scolaires du 4 novembre 2007 qui n'étaient pas terminés et dans lesquels 2 poursuites étaient toujours devant les tribunaux. Les poursuites ont connu leur dénouement en 2009-2010 et ces dossiers sont maintenant fermés.

Du 1er avril 2009 au 31 mars 2010, 10 dossiers ont été ouverts pour n'avoir pas produit un rapport financier additionnel. Au 31 mars 2010, tous sont fermés et 2 ont donné lieu à des poursuites.

Les affaires judiciaires

Le mode de scrutin

Le 25 mars 2004, une requête en jugement déclaratoire était signifiée au DGE et au Procureur général du Québec pour déclarer inopérante la Loi électorale au motif que le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour contreviendrait aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que de la Charte des droits et libertés du Québec.

À l'automne 2005, une requête en irrecevabilité présentée par le Procureur général du Québec devant la Cour supérieure était rejetée. En janvier 2006, le Procureur général du Québec présentait une requête pour permission d'en appeler devant la Cour d'appel du Québec. Cette dernière a été rejetée.

L'audition au fond de la requête en jugement déclaratoire a eu lieu du 1er au 9 décembre 2008. Le 26 janvier 2009, le juge Luc Lefebvre, de la Cour supérieure, rejetait la requête. Cette décision a été portée en appel par les requérants.

Les scrutins référendaires municipaux

Seule la poursuite judiciaire du secteur de L'Île-Bizard de la Ville de Montréal, entreprise à la suite des scrutins référendaires du 20 juin 2004, est toujours en cours.

En effet, le 8 mai 2008, le juge Jacques A. Léger, de la Cour supérieure, accueillait en partie la requête en révision judiciaire en déclarant nul le résultat du scrutin référendaire de juin 2004. Cette décision avait été portée en appel par le DGE, le Procureur général et la Ville de Montréal. L'audition devant la Cour d'appel doit avoir lieu les 13 et 14 avril 2010.

---

5 L'annexe I comprend la liste des poursuites laissées en suspens dans le rapport annuel 2008-2009 et la liste des poursuites intentées au regard de la Loi sur les élections scolaires, pour le volet « Financement », en 2009-2010.

La Ville de Mirabel (mars 2007)

Le 14 mars 2007, une requête introductive d'instance en mandamus était signifiée par le DGE à la Ville de Mirabel ainsi qu'à son trésorier, Rolland Charbonneau, pour demander au tribunal d'ordonner à ce dernier de remplir ses obligations légales et de procéder au remboursement des dépenses électorales d'un candidat à la mairie lors des élections municipales de novembre 2005 et à la Ville de Mirabel de ne pas entraver le travail de son trésorier. L'audition de la requête a eu lieu les 14 et 15 avril 2009.

Le 25 août 2009, le juge Carol Cohen, de la Cour supérieure, a accueilli la requête et a déclaré que le trésorier qui agit en application du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est sous l'autorité exclusive du DGE et a ordonné de procéder au remboursement des dépenses électorales admissibles du candidat à la mairie visé.

Ce jugement n'a pas été porté en appel.

La Ville de Mirabel (septembre 2008)

Le 29 septembre 2008, une requête introductive d'instance en mandamus était signifiée par le DGE à la Ville de Mirabel ainsi qu'à sa trésorière, Julie Lépine, demandant au tribunal d'ordonner à cette dernière de remplir ses obligations légales et de procéder au remboursement des frais de vérification du rapport financier d'un parti politique pour l'année 2005 et à la Ville de Mirabel de ne pas entraver le travail de la trésorière. Il est aussi demandé dans la requête que le tribunal déclare que le trésorier relève de l'autorité exclusive du DGE lorsqu'il agit en application du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

À la suite du jugement rendu le 25 août 2009 contre la Ville de Mirabel, par le juge Carol Cohen, dans le dossier concernant le remboursement des dépenses électorales d'un candidat à la mairie de Mirabel, un règlement hors cour est intervenu impliquant le paiement complet des frais de vérification du rapport financier pour l'année 2005 d'un parti politique autorisé par la Ville de Mirabel.

Les autres plaintes pénales

Le Procureur général du Québec a dû intervenir pour défendre certaines dispositions de la Loi électorale et de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui étaient contestées par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et des syndicats affiliés ainsi que par Richard Camirand en s'appuyant sur la Charte canadienne des droits et libertés de même que sur la Charte des droits et libertés du Québec.

L'audition des 16 dossiers concernant la FTQ et les syndicats a eu lieu le 1er mai 2007, du 12 au 14 novembre 2008 puis les 15 et 16 décembre 2008. Le 24 mars 2009, la juge Louise Bourdeau, de la Cour du Québec, déclarait les dispositions de la Loi électorale constitutionnelles au regard du contrôle des dépenses électorales.

Cette décision a été portée en appel devant la Cour supérieure par la FTQ et les syndicats affiliés. L'audition s'est tenue le 20 octobre 2009.

Le 11 mars 2010, le juge Jean-François Buffoni, de la Cour supérieure, rejetait l'appel.

Enfin, dans le dossier de Richard Camirand, l'audition fixée aux 24 et 25 février 2010 a été reportée à l'automne 2010.

La protection des renseignements personnels et l'accès à l'information

La protection des renseignements personnels

En 2009-2010, le DGE a maintenu ses efforts pour assurer une protection appropriée à l'ensemble des renseignements personnels qu'il détient, plus particulièrement ceux qui concernent les électeurs. À cette fin, deux sessions de formation sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information ont été données aux 20 nouveaux employés permanents et temporaires.

De plus, deux communiqués internes servant de directives sur la protection des renseignements personnels ont été mis à jour et la procédure sur la destruction sécuritaire des documents a été mise en application au début du présent exercice.

Le Comité sur la protection des renseignements personnels a modifié son appellation pour devenir le Comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels. Il poursuit la coordination du plan d'action général du DGE mis à jour chaque année.

L'accès à l'information

En 2009-2010, le DGE a poursuivi ses efforts en vue d'assurer un traitement rigoureux des demandes d'accès. Il a veillé à ce que les préposés aux renseignements demeurent réceptifs et sensibles aux demandes d'accès à l'information et aux demandes de documents en offrant aux demandeurs l'assurance d'un traitement conforme à ce qui est prévu dans sa déclaration de services aux citoyens.

Les statistiques montrent que la page du site Web du DGE relative à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels a fait l'objet de 2 934 consultations uniques, dont 1 775 dans la section « Accès à l'information », 613 dans la sous-section « Vous cherchez un document » et 229 dans la sous-section « Vous désirez avoir accès à vos renseignements personnels ».

Concernant son assujettissement volontaire au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le DGE a particulièrement mis l'accent sur la mise au point de la nouvelle sous-section relative à la diffusion de l'information dans la section sur l'accès à l'information de son site Web. À ce titre, la nomenclature a été élaborée et sera intégrée au site en avril 2010. Des documents s'ajouteront à ceux qui ont déjà été déposés en fonction des exigences du Règlement.

Quant aux demandes d'accès traitées par la responsable de l'accès, elles se répartissent comme l'illustre le tableau ci-dessous.

	Demandes d'accès à des documents	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Total
Nombre de demandes reçues	48	42	90
Nombre de demandes acceptées	44	35	79
Nombre de demandes acceptées partiellement	1	0	1
Nombre de demandes refusées	2	5	7
Nombre de demandes retirées	1	2	3
Délai moyen de traitement des demandes		6,1 jours	

La Politique linguistique

La mission du DGE consiste à assurer le plein exercice du droit de vote de tous les électeurs et électrices du Québec, de même que le droit de soumettre sa candidature.

La Politique linguistique du DGE s'en inspire largement. Les règles qui y sont édictées guident les activités du personnel en matière linguistique pour tous les types de documents ou de communications provenant de l'institution. Bien que le DGE ne soit pas assujetti à la Charte de la langue française, il s'y conforme dans toute la mesure du possible.

Toutefois, des mesures linguistiques particulières sont appliquées lors d'élections. Ces mesures sont nécessaires en vue d'assurer l'exercice des droits garantis par la Charte des droits et libertés de la personne. Elles permettent au DGE d'assumer son devoir d'information envers chaque électeur ou électrice s'exprimant dans une autre langue que le français à l'intérieur des courtes périodes que représentent les calendriers électoraux.

La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et la Politique sur les marchés publics sont appliquées dans leur ensemble.

En outre, comme cela est prévu dans la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information, le DGE a déposé au ministère des Services gouvernementaux son rapport annuel de francisation à cet égard.

Le développement durable

Bien qu'il ne soit pas assujetti à la Loi sur le développement durable, le DGE a tout de même réalisé, au fil des ans, des actions qui concrétisent directement certains objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. C'est le cas, entre autres, des mesures de gestion environnementale (recyclage du papier dans toutes les directions, recyclage des matières plastiques, des cannettes et du verre) et de la Politique d'acquisitions écoresponsables.

De plus, le DGE poursuit ses efforts pour réduire le nombre d'exemplaires en version papier de ses publications. En offrant ces dernières en version électronique, le DGE exprime son souci de préserver l'environnement et situe son action dans une perspective de développement durable. Lorsque l'imprimé est requis, des papiers écologiques sont utilisés pour la production des documents.

Par ailleurs, afin de répondre aux objectifs de participation collective, d'accroître l'engagement des citoyens dans leur communauté et de tenir compte de leurs préoccupations dans les décisions, le DGE accomplit également certaines actions.

Depuis plusieurs années, il participe activement à la campagne Entraide. Cette année, il a également tenu un « jury citoyen » sur le financement des partis politiques afin de prendre en considération l'opinion des citoyens quant aux améliorations possibles au régime de financement.

Orientations stratégiques pour un développement durable

L'adoption de la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1) a constitué un événement important dans la démarche gouvernementale de développement durable. La Stratégie gouvernementale de développement durable est le cadre de référence où le gouvernement indique la direction qu'il entend prendre, les objectifs qu'il veut atteindre et la façon de faire qu'il compte privilégier à cet égard.

Ce cadre comprend neuf orientations stratégiques pour un développement durable :

1. Informer, sensibiliser, éduquer, innover;
2. Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement;
3. Produire et consommer de façon responsable;
4. Accroître l'efficience économique;
5. Répondre aux changements démographiques;
6. Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée;
7. Sauvegarder et partager le patrimoine collectif;
8. Favoriser la participation à la vie collective;
9. Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques.

Les recommandations

Les contributions politiques

Le DGE recommande au législateur de modifier la Loi électorale pour resserrer les règles qui limitent le versement d'une contribution politique aux seuls électeurs.

En 1977, l'adoption de la Loi régissant le financement des partis politiques est venue concrétiser la ferme volonté politique d'interdire les contributions des personnes morales à la caisse électorale des partis politiques et, conséquemment, de réserver aux seuls électeurs le droit de verser de telles contributions. À cette époque-là, on s'interroge sur la provenance des fonds des caisses électorales et sur le fait que les partis puissent être redevables à d'importants donateurs, bien souvent des personnes morales en quête de bénéfices anticipés.

En 2002, le DGE reconnaissait publiquement que, malgré les progrès tangibles accomplis depuis 1977, la Loi comportait encore certaines difficultés d'application et que la confiance de la population québécoise envers le régime particulier de financement politique tendait à s'éroder. À cette occasion, il déposait un plan d'action triennal qui introduisait plusieurs mesures en vue de resserrer l'application et le respect de la Loi.

Subséquemment, la création du Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques a permis de réévaluer les principes et les objectifs fondamentaux du financement politique au Québec. Les recommandations contenues dans le rapport de ce groupe déposé en 2007 se retrouvent, pour la plupart, dans le projet de loi nº 93, Loi modifiant la Loi électorale concernant les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives, et ses amendements, actuellement à l'étude en commission parlementaire.

Dans le contexte actuel, où la majorité des intervenants politiques considèrent toujours que seuls les électeurs ont le droit de contribuer aux partis politiques, le DGE est d'avis qu'il faut procéder rapidement à un resserrement des règles relatives aux contributions politiques en vue, notamment, de changer la perception dans la population à savoir que les partis politiques bénéficieraient de certaines contributions provenant indirectement de personnes morales par l'entremise de prête-noms.

Un des moyens proposés par le DGE pour assurer le resserrement voulu consisterait à exiger de tout donateur qu'il produise une déclaration attestant que son don est fait à même son patrimoine personnel et que sa contribution est faite volontairement, sans compensation ni contrepartie, et qu'elle n'a pas fait ni ne fera l'objet d'un quelconque remboursement. Une telle déclaration permettrait à l'électeur d'être mieux informé tout en le rendant responsable de son geste. Ce moyen constitue d'ailleurs l'élément principal du système de crédit de reconnaissance à la démocratie (CRD), qui a été proposé en 2007 par le Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques et repris en 2010 par le « jury citoyen » au nombre de ses principales recommandations.

Aussi, le versement d'une contribution en argent comptant laisse entrevoir des abus possibles sur la véritable identité du donateur. Dans ce contexte, il y aurait lieu d'interdire à tout électeur de verser plus de 20 dollars en argent comptant pour chaque contribution versée à une entité autorisée, à l'instar de ce qu'il est possible d'observer dans la plupart des lois électorales en vigueur au Canada.

Parallèlement, pour assurer une certaine forme d'intégralité et d'intégrité des sommes recueillies à l'occasion de la tenue d'activités à caractère politique, et pour s'inscrire dans le respect du principe de la transparence, le DGE considère comme nécessaire d'introduire dans la Loi l'obligation de produire un reçu concernant toute somme reçue pour une activité, peu importe le montant lié à l'admission.

Ces diverses améliorations, jumelées à celles qui sont déjà prévues dans le projet de loi nº 93 et ses amendements, notamment l'interdiction des dons anonymes, l'ajout d'amendes ou de sanctions plus sévères, de même que le renforcement de la responsabilité pénale des partis et de leurs dirigeants, viendraient resserrer l'application des règles prévoyant que seuls les électeurs peuvent verser une contribution politique. D'autre part, ils octroieraient au DGE des moyens mieux adaptés pour en contrôler l'application et en assurer un meilleur respect.

Il est important de préciser que, au-delà des difficultés inhérentes à l'application et au respect des règles qui limitent aux seuls électeurs le droit de verser une contribution politique, le DGE est d'avis que les autres éléments relatifs à l'autorisation et au financement des partis politiques de même qu'au contrôle des dépenses électorales sont, bien qu'ils soient perfectibles, généralement appliqués de façon juste et respectés par les intervenants politiques.

Le financement politique dans les municipalités de moins de 5 000 habitants

Le DGE recommande au législateur d'assujettir les municipalités de moins de 5 000 habitants à des règles de financement politique semblables à celles qui régissent les municipalités de 5 000 habitants ou plus, mais adaptées à la spécificité de ces municipalités.

Actuellement, la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) prévoit que seules les municipalités de 5 000 habitants ou plus sont assujetties à des règles de financement politique et de contrôle des dépenses électorales par l'entremise de son chapitre XIII. Il en est de même pour toute municipalité régionale de comté qui aurait choisi d'élire son préfet au suffrage universel.

Les municipalités de moins de 5 000 habitants, quant à elles, doivent respecter le chapitre XIV de la LERM qui limite le droit de contribuer aux seuls électeurs et dont la seule obligation consiste à divulguer certaines contributions électorales, soit celles de chaque personne physique qui a fait à un candidat le don d'une somme, ou de plusieurs sommes, dont le total dépasse 100 dollars.

Le DGE croit que l'absence d'harmonisation des dispositions de la loi en matière de financement des partis politiques entre les différents paliers électifs provoque une certaine incompréhension parmi les électeurs du Québec selon laquelle ces règles s'appliquent totalement aux paliers provincial et scolaire, mais partiellement au palier municipal. D'ailleurs, lors d'un sondage commandé par le DGE en 2004, 72 % des électeurs interrogés se déclaraient favorables à ce que les règles sur le financement politique soient adaptées, puis appliquées aux municipalités de moins de 5 000 habitants.

S'agissant d'harmonisation des dispositions de la loi, le DGE rendait public en mars 2010 un rapport sur les modifications proposées à la Loi sur les élections scolaires, rapport dans lequel il a notamment étudié l'hypothèse de tenir des élections scolaires et municipales en simultanée. Sans se prononcer sur l'opportunité de tenir de telles élections, le DGE estimait toutefois que certaines conditions préalables devraient être respectées pour qu'une telle éventualité puisse être envisagée : l'une touchait l'assujettissement des municipalités de moins de 5 000 habitants aux règles de financement politique et de contrôle de dépenses électorales; une autre portait sur l'harmonisation de ces règles aux différents paliers électifs.

Par ailleurs, les candidats aux élections dans les municipalités de moins de 5 000 habitants ne peuvent ni profiter d'un remboursement partiel de leurs dépenses électorales, ni faire profiter leurs donateurs d'un crédit d'impôt pour contribution politique. Les équipes de candidats, tout comme les candidats indépendants dans les municipalités de moins de 5 000 habitants, doivent donc payer personnellement toutes les dépenses ayant trait à leur élection ou bien être dépendantes du soutien financier d'électeurs.

Le DGE tient à préciser que le fait de bénéficier de règles de financement politique, outre que favoriser l'équité entre les candidats et les partis, facilite l'activité politique, encourage la participation active des citoyens à la vie démocratique, prévoit un soutien financier public, lequel diminue la dépendance au financement privé, et assure la présence d'un système où la transparence permet aux électeurs d'exercer un véritable contrôle sur le pouvoir politique.

En terminant, le DGE estime que la formation relative aux nouvelles règles de financement et de contrôle des dépenses électorales applicables aux municipalités de moins de 5 000 habitants ne pourra se faire à la veille d'élections générales. Ainsi, en vue d'assurer la préparation de tout le matériel nécessaire et de pouvoir définir et mettre en oeuvre un plan pour informer de manière appropriée les électeurs, les élus, les candidats et les officiers municipaux (greffiers, secrétaires-trésoriers et trésoriers), l'entrée en vigueur de telles règles devra se faire au plus tard le 1er janvier 2013, année des prochaines élections générales municipales.

Les mesures financières incitatives

Le DGE recommande au législateur de mettre en place des mesures financières incitatives pour accroître la représentation des femmes en politique.

Conformément au mandat que le gouvernement du Québec lui avait confié, le DGE publiait, en 2007, un rapport dans lequel il analysait et évaluait l'impact de la mise en place de mesures financières incitatives pour accroître la représentation des femmes en politique.

À la lumière de cette réflexion toujours actuelle et dans la poursuite de l'objectif de mixité égalitaire, le DGE estime que la majoration de l'allocation annuelle en fonction des candidates présentées comporte plusieurs avantages, dont celui d'être une mesure récurrente permettant de récompenser l'effort. En outre, un incitatif basé sur l'allocation annuelle permettrait aux partis politiques de se donner des plans d'action en vue de l'augmentation de la représentation des femmes. Cette méthode souple et simple d'application faciliterait la reddition de comptes concernant les actions menées par les partis pour recruter, former et présenter davantage de femmes. L'allocation annuelle pourrait également être majorée en fonction des candidates élues, ce qui permettrait aussi de récompenser le succès électoral et de contribuer à l'atteinte de l'objectif visé, soit d'augmenter le nombre de femmes à l'Assemblée nationale.

Le scrutin le dimanche

Le DGE recommande au législateur de modifier le jour du scrutin afin que ce dernier se tienne désormais le dimanche au lieu du lundi.

Le rapport que le DGE rendait public en 2007 relativement au mode de scrutin abordait également la problématique du jour du vote. Le DGE y mentionnait notamment que le fait de tenir le scrutin le lundi entraîne de sérieuses difficultés de recrutement du personnel électoral et de bénévoles pour les partis politiques. Ces difficultés, loin de s'amenuiser, s'accroissent avec les années et constituent de ce fait un défi majeur pour les administrateurs d'élection, tout particulièrement les directrices et les directeurs du scrutin.

Pour le DGE, la tenue du scrutin le lundi pose également d'importants problèmes d'organisation et de logistique dans la mesure où la Loi prévoit que le jour du scrutin est jour de congé pour les élèves. Or, même si les élèves ont congé ce jour-là, les établissements d'enseignement sont de plus en plus nombreux à offrir des services de garde. Cela oblige les autorités responsables à mettre en place des mesures additionnelles permettant d'assurer la sécurité des enfants lorsque les établissements scolaires sont utilisés comme endroits de votation, ce qui est généralement le cas.

Dans les cas où les établissements d'enseignement n'offrent pas de tels services de garde, la tenue du scrutin le lundi est susceptible de causer des difficultés en matière de conciliation des responsabilités familiales et professionnelles à de nombreux parents qui doivent alors recourir à d'autres types de services de garde, au soutien de la famille ou encore prendre congé. Concernant toujours le milieu scolaire, des problèmes peuvent aussi survenir si le scrutin a lieu durant la période où se tiennent les examens prescrits par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Aussi, les employeurs doivent faire face à l'obligation d'accorder quatre heures consécutives à leur personnel pour aller voter, ce qui peut causer des problèmes importants d'organisation.

Considérant ces éléments, le DGE estime que la tenue du scrutin le dimanche atténuerait, voire éliminerait certaines de ces difficultés, et ce, tout en permettant d'harmoniser le jour du vote aux différents paliers électifs québécois. Une telle harmonisation serait en outre de nature à favoriser l'exercice du droit de vote pour toutes les catégories d'électrices et d'électeurs, notamment celles dont l'état nécessite l'appui de la famille ou la mise en place de mesures spécifiques.

Les élections générales à date fixe

Le DGE recommande au législateur de modifier la Loi électorale pour tenir des élections générales à date fixe.

Au Québec, la date du déclenchement des élections générales constitue une prérogative du premier ministre et il peut, au moment où il le juge opportun, demander au lieutenant-gouverneur de dissoudre l'Assemblée nationale et de convoquer les électeurs aux urnes. La Loi constitutionnelle fixe à cinq ans la durée maximale d'une législature.

Il faut préciser que la décision de modifier ou non le moment du déclenchement des élections générales constitue d'abord et avant tout un choix politique. Le DGE constate toutefois qu'un consensus semble exister, tant du côté des groupes et des associations que des électeurs québécois, en faveur des élections générales à date fixe. Il observe également qu'au moins la moitié des administrations électorales au Canada tiennent leurs élections à date fixe.

D'un point de vue administratif, le DGE estime que les élections à date fixe comportent des avantages indéniables sur le plan de la planification et de l'organisation. En effet, des élections générales à date fixe permettraient de réduire le coût lié à la tenue de telles élections en facilitant, entre autres, la mise en place et l'organisation des bureaux de scrutin dans les 125 circonscriptions électorales. Le fait de connaître le moment exact de la tenue des élections permettrait aussi d'exercer des choix plus judicieux en ce qui a trait aux locaux à louer pour la période électorale. En outre, les démarches liées au recrutement et à la formation du personnel électoral s'en trouveraient grandement facilitées.

De même, les diverses activités préparatoires que le DGE doit réaliser en vue d'une élection générale pourraient être effectuées à meilleur coût si le moment exact de la tenue du scrutin était connu à l'avance. Il est arrivé, dans le passé, que le DGE doive accomplir plus d'une fois de telles activités durant le même cycle électoral en raison de rumeurs persistantes au sujet du déclenchement des élections. Or, plusieurs centaines de milliers de dollars des fonds publics sont consacrés à leur réalisation, et ce, à chacune des occasions.

Le rapport annuel de gestion

de la Commission de la représentation électorale

Commission de la représentation électorale du Québec

Le message

des membres de la Commission de la représentation électorale

En 2009-2010, première année de mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2013, les activités de la Commission de la représentation électorale ont porté principalement sur la préparation de l'opération de délimitation des circonscriptions électorales scolaires, sur le suivi du processus de division du territoire des municipalités à des fins électorales et sur la poursuite des travaux liés à la délimitation des circonscriptions électorales du Québec.

Sur le chapitre de la délimitation des circonscriptions électorales scolaires, l'exercice 2009-2010 a été consacré à la préparation et au démarrage de l'opération de division qui, il convient de le rappeler, doit se tenir l'année qui précède celle de l'élection générale. C'est donc au mois de janvier 2010 que s'est officiellement enclenchée cette opération de division avec la transmission, à chacune des 69 commissions scolaires, du nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale permanente par adresse domiciliaire.

Il est important de mentionner que, depuis les élections scolaires de 2007, des modifications ont été apportées à la Loi sur les élections scolaires. Ces changements, notamment la réduction du nombre de circonscriptions électorales, donnent une dimension particulière à l'opération de division devant se dérouler au cours de l'année 2010.

Dans ce contexte, le *Guide de division du territoire des commissions scolaires en circonscriptions* a été entièrement revu, de même que les outils de communication et le matériel de formation à l'intention des commissions scolaires. Au mois de novembre 2009, des séances de formation ont été données conjointement avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'intention du personnel des commissions scolaires chargé de la délimitation des circonscriptions électorales. De plus, un soutien technique est offert aux commissions scolaires pour les accompagner au moment de l'élaboration de leur projet de division.

Toutefois, le report possible des élections scolaires ralentit considérablement l'avancement des travaux. De plus, selon l'information dont la Commission disposait au 31 mars 2010, 35 commissions scolaires étaient toujours en attente d'une autorisation pour diviser leur territoire en un nombre de circonscriptions supérieur à ce que prévoit la Loi sur les élections scolaires.

Conformément aux dispositions de la loi actuelle, les commissions scolaires ont jusqu'au 31 décembre 2010 pour adopter une résolution de division. Après cette date, la Commission doit effectuer la division en circonscriptions électorales de celles qui n'auront pas adopté de résolution en ce sens, et ce, aux frais des commissions scolaires visées.

La Commission est aussi appelée à intervenir dans le contexte du processus de délimitation des districts électoraux municipaux. À ce sujet, il faut se rappeler que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités encadre la délimitation des districts électoraux municipaux. L'exercice 2009-2010 a été l'occasion de faire le point sur l'opération de 2008 et d'amorcer une réflexion en vue de proposer des améliorations à certaines dispositions de cette loi en matière de division à des fins électorales. Cette démarche se poursuivra en 2010-2011.

Enfin, en ce qui concerne la délimitation des circonscriptions électorales du Québec, l'édition 2008-2009 du rapport annuel de gestion de la Commission faisait déjà état de la place qu'occupe la carte électorale dans le système démocratique québécois et de son importance pour assurer une représentation juste et équitable des électeurs à l'Assemblée nationale.

La Commission a déjà précisé que les inégalités de représentation que présente la carte actuelle sont devenues trop importantes. En effet, les données récentes indiquent que 27 circonscriptions affichent des écarts supérieurs à ce que permet la Loi électorale et que 16 autres circonscriptions sont dans une situation jugée critique. Ainsi, comme le prévoit la Loi électorale, la Commission a entrepris de réviser cette carte au lendemain des élections du 26 mars 2007 et a pu déposer à l'intérieur d'un délai de 12 mois, soit le 12 mars 2008, la version provisoire de son rapport. Dans ce document, la Commission propose des changements majeurs à la carte actuelle afin de la rendre davantage égalitaire.

Le document de travail produit par la Commission à la suite des auditions publiques du printemps 2008 et déposé au mois de mars 2010 à l'occasion des consultations sur le projet de loi nº 78[6] fait état des orientations qu'elle a retenues afin d'améliorer sa proposition initiale en s'appuyant sur les commentaires recueillis lors des auditions publiques.

Le processus de consultation prévu dans la Loi électorale ne saurait être complet sans que la version préliminaire du rapport ait été soumise à la considération de la Commission de l'Assemblée nationale. La Commission de la représentation électorale souhaite donc être entendue par cette commission afin d'obtenir l'éclairage des parlementaires sur ses propositions et, par la suite, d'être en mesure de déposer un rapport indiquant la délimitation des circonscriptions électorales du Québec.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport annuel de la Commission, notamment des résultats obtenus quant à son nouveau plan stratégique.

Le président, Le commissaire, Le commissaire,

Marcel Blanchet Serge Courville John Zacharias

6 Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives.

La déclaration
sur la fiabilité des données

À titre de président de la Commission de la représentation électorale, j'assume la responsabilité des renseignements et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et la fiabilité de l'information véhiculée.

Au cours de l'exercice 2009-2010, la Commission a assuré un suivi régulier et rigoureux des objectifs qu'elle s'était fixés dans son plan stratégique. Les membres de la Commission de même que ceux du comité de direction du Directeur général des élections – responsables de la mise en oeuvre des activités de la Commission – ont approuvé et validé le contenu du rapport, chacun prêtant une attention particulière aux résultats obtenus dans son domaine.

J'atteste que les données présentées dans ce rapport sont fiables, à ma connaissance, et qu'elles correspondent à la situation de la Commission au 31 mars 2010.

Le président de la Commission de la représentation électorale,

Marcel Blanchet

Marcel Blanchet

La Commission
de la représentation électorale

Trois personnes composent la Commission de la représentation électorale : le directeur général des élections du Québec, qui en est le président, ainsi que deux commissaires nommés par l'Assemblée nationale.

Au 31 mars 2010, ces trois personnes sont Me Marcel Blanchet, de même que MM. Serge Courville et John Zacharias.

Sa mission

À l'instar du DGE, la Commission de la représentation électorale est une institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale.

La Commission a pour mission d'établir la carte électorale du Québec et, lorsque cela est requis, celles de municipalités et de commissions scolaires, en favorisant la consultation des citoyens et en leur assurant une représentation juste et équitable.

Sa vision

Au terme du présent plan stratégique, la Commission sera reconnue pour l'importance de son rôle au sein du système électoral québécois et pour son expertise.

Ses valeurs

En tout temps, les actions de la Commission au palier provincial, municipal et scolaire reposent sur les valeurs suivantes :

- l'impartialité et l'indépendance dans l'exercice de ses fonctions;
- l'équité dans la représentation des citoyennes et des citoyens;
- la transparence dans l'application des lois électorales;
- la qualité des services pour permettre le plein exercice des droits électoraux;
- l'écoute pour prendre en considération toutes les représentations qui lui sont faites.

Les faits saillants de 2009-2010

Le projet de loi nº 78

En novembre 2009, le projet de loi nº 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives a été déposé à l'Assemblée nationale. En mars 2010, la Commission a soumis un mémoire aux parlementaires à l'occasion de la consultation générale menée par la Commission des institutions.

La carte électorale du Québec

La Commission de la représentation électorale attend toujours que la Commission de l'Assemblée nationale puisse procéder à l'étude de la version préliminaire de son rapport, ce qui lui permettra de poursuivre les travaux menant à une nouvelle carte électorale pour le Québec. Un document de travail a en outre été rendu public en mars dernier pour informer les parlementaires des orientations que la Commission de la représentation électorale souhaite prendre en vue de sa proposition révisée de délimitation.

La délimitation des circonscriptions électorales scolaires

Les discussions ayant cours quant à la possibilité de reporter les élections scolaires pour les tenir en simultanée avec les élections municipales en 2013 ont sans doute eu un impact sur l'avancement des travaux de division des commissions scolaires. Bien que la plupart d'entre elles aient entamé les travaux de délimitation, aucune résolution de division des circonscriptions n'a été transmise à la Commission en 2009-2010.

Le Plan stratégique 2009-2013

Les orientations et les objectifs

Deux grandes orientations et six objectifs institutionnels ont guidé les actions de la Commission dans son plan stratégique 2009-2013 (voir pages 84 et 85).

Le sommaire des résultats

Chaque année, dans un plan d'action qu'elle adopte, la Commission précise les actions et les moyens mis en œuvre pour assurer l'atteinte des six objectifs institutionnels du Plan stratégique 2009-2013 et rendre rigoureusement compte des résultats. La présente section du rapport annuel de gestion fait état des résultats obtenus pour l'année 2009-2010.

De plus, chaque année, la Commission adopte les priorités pour l'année à venir.
Pour l'année 2009-2010, elle avait choisi :

- de terminer les travaux liés à l'établissement de la nouvelle carte électorale du Québec;
- de réaliser les travaux qui permettront aux commissions scolaires de diviser leur territoire en circonscriptions électorales scolaires;
- de procéder à l'analyse de résolutions de délimitation de circonscriptions électorales scolaires.

PLAN STRATÉGIQUE 2009-2013

NOTRE MISSION

La Commission de la représentation électorale, une institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale, a pour mission d'établir la carte électorale du Québec et, lorsque cela est requis, celle de municipalités et de commissions scolaires, en favorisant la consultation des citoyens et en leur assurant une représentation juste et équitable.

NOTRE VISION

Une institution reconnue :

- pour l'importance de son rôle au sein du système électoral québécois ;
- pour son expertise.

L'ENJEU

Équité dans la représentation

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1 Assurer une représentation juste et équitable des électeurs

LES AXES D'INTERVENTION

Une carte électorale équitable

Un soutien constant et une formation continue auprès des municipalités et des commissions scolaires

LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS

1.1
Compléter les travaux relativement à l'établissement de la prochaine carte électorale du Québec.

Indicateurs :

- Publication de la proclamation à la Gazette officielle du Québec ;
- Suivi du processus d'adjudication.

1.2
Réaliser les études nécessaires à l'examen ou à l'établissement de la carte électorale d'une municipalité ou d'une commission scolaire.

Indicateur :

- Nombre d'études produites.

1.3
Former et soutenir les partenaires des municipalités et des commissions scolaires.

Indicateurs :

- Nombre de sessions de formation dispensées ;
- Nombre d'outils méthodologiques mis à la disposition des partenaires.

NOS VALEURS

- L'impartialité et l'indépendance
- L'équité
- La transparence
- La qualité des services
- L'écoute

2 Être une organisation performante

Une expertise mieux connue et un rôle actif auprès des différents acteurs

Des recherches actualisées et des outils performants

2.1
Bien faire connaître les principes de la représentation électorale et les règles de la délimitation territoriale.

Indicateur :
- Nombre d'activités réalisées

2.2
Poursuivre les activités de recherche pour une meilleure connaissance du milieu et des changements dans la société.

Indicateur :
- Nombre de recherches réalisées

2.3
Utiliser de façon optimale les systèmes d'information.

Indicateurs :
- Nombre d'outils développés
- Nombre de mises à jour des systèmes existants réalisées

Le tableau suivant présente sommairement les résultats obtenus relativement aux objectifs du Plan stratégique 2009-2013. Les résultats complets suivent à la section « Les résultats au 31 mars 2010 ».

Sommaire des résultats au 31 mars 2010

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat	Page
1.1 Compléter les travaux relativement à l'établissement de la prochaine carte électorale du Québec	Publication de la nouvelle délimitation à la *Gazette officielle du Québec*	1	-	87
	Suivi du processus d'application	100 %	-	
1.2 Réaliser les études nécessaires à l'examen ou à l'établissement de la carte électorale d'une municipalité ou d'une commission scolaire	Nombre d'études produites	-	-	88
1.3 Former et soutenir les partenaires des municipalités et des commissions scolaires	Nombre de sessions de formation dispensées	8	10	88
	Nombre d'outils méthodologiques mis à la disposition des partenaires	6	6	
2.1 Bien faire connaître les principes de la représentation électorale et les règles de la délimitation territoriale	Nombre d'activités réalisées	1	1	90
2.2 Poursuivre les activités de recherche pour une meilleure connaissance du milieu et des changements dans la société	Nombre de recherches réalisées	-	-	90
2.3 Utiliser de façon optimale les systèmes d'information	Nombre d'outils développés	-	-	90
	Nombre de mises à jour des systèmes existants réalisées	-	-	

Les résultats au 31 mars 2010

ENJEU
Équité dans la représentation

ORIENTATION STRATÉGIQUE
1- Assurer une représentation juste et équitable des électeurs

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat
1.1 Compléter les travaux relativement à l'établissement de la prochaine carte électorale du Québec	Publication de la nouvelle délimitation à la *Gazette officielle du Québec*	1	-
	Suivi du processus d'application	100 %	-

Les travaux devant mener à la révision de la carte électorale ont été amorcés au lendemain de la seconde élection générale du 26 mars 2007, conformément aux exigences de la Loi électorale. Une version préliminaire du rapport de la Commission à cet égard a été produite et transmise le 12 mars 2008 au président de l'Assemblée nationale pour dépôt.

Cependant, l'étude de ce rapport par la Commission de l'Assemblée nationale n'a pas eu lieu.

Au cours du présent exercice, le projet de loi nº 78 a été déposé en vue de modifier la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques ainsi que d'autres dispositions législatives. À ce propos, la Commission de la représentation électorale a déposé un mémoire lors de la consultation générale sur ce projet de loi, dans lequel elle présentait les impacts majeurs des dispositions du projet de loi concernant la représentation électorale.

À cette occasion, la Commission a déposé, à la demande des parlementaires, un document de travail intitulé *La population bouge, la carte électorale change,* projet de proposition révisée de délimitation de la Commission de la représentation électorale. Ce document contient les orientations retenues par la Commission à la suite des commentaires recueillis lors des auditions publiques.

La Commission souhaite poursuivre ses travaux dans le cadre législatif actuel et être entendue par la Commission de l'Assemblée nationale afin d'être en mesure de réaliser l'ensemble des étapes subséquentes nécessaires à l'adoption de la nouvelle carte électorale.

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat
1.2 Réaliser les études nécessaires à l'examen ou à l'établissement de la carte électorale d'une municipalité ou d'une commission scolaire	**Nombre d'études produites**	**-**	**-**

En préparation des élections scolaires de novembre 2011, les commissions scolaires doivent adopter un projet de division de leur territoire en circonscriptions électorales au plus tard le 1er juin 2010 et adopter une délimitation au plus tard le 31 décembre de la même année.

Toutes les cartes électorales des commissions scolaires font l'objet d'une étude attentive de la part de la Commission afin de s'assurer qu'elles respectent la Loi sur les élections scolaires et que la carte électorale adoptée assure une représentation juste et équitable des électeurs.

Au 31 mars 2010, la Commission n'avait reçu aucune résolution de division en circonscriptions; elle n'a donc pu en faire l'analyse. À noter que le report possible des élections scolaires et l'incertitude entourant les demandes de 35 commissions scolaires pour l'obtention de circonscriptions additionnelles sont des éléments qui peuvent expliquer cette situation.

La délimitation des circonscriptions électorales scolaires

Comme le prévoit la Loi sur les élections scolaires, le conseil des commissaires de chaque commission scolaire doit après le 15 février, mais au plus tard avant le 1er juin de l'année qui précède l'élection générale, adopter un projet de division. Une fois cette étape franchie, la commission scolaire doit d'abord présenter son rapport à la population à l'aide d'un avis public pour ensuite pouvoir adopter, par résolution, la division de son territoire en circonscriptions avant le 31 décembre de l'année qui précède celle où se tient l'élection générale.

D'ici la fin de l'année 2010, tel que cela a été édicté par la Loi sur les élections scolaires, les 69 commissions scolaires devront établir la carte électorale de leur territoire en vue de l'élection générale qui se tiendrait le 6 novembre 2011.

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat
1.3 Former et soutenir les partenaires des municipalités et des commissions scolaires	**Nombre de sessions de formation dispensées**	**8**	**10**
	Nombre d'outils méthodologiques mis à la disposition des partenaires	**6**	**6**

Puisque la Loi sur les élections scolaires a connu des modifications importantes concernant la division en circonscriptions électorales, l'ensemble du matériel d'information et de formation a été révisé pour en tenir compte.

Par ailleurs, l'ensemble du matériel d'information a été transmis à toutes les commissions scolaires et dix séances de formation ont été données conjointement avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Lieu	Date	Nombre de participants
1. Sainte-Thérèse	2009-11-03	16
2. Montréal	2009-11-04	26
3. Longueuil	2009-11-05	13
4. Rimouski	2009-11-10	8
5. Rouyn-Noranda	2009-11-12	8
6. Sherbrooke	2009-11-16	12
7. Québec	2009-11-17	25
8. Jonquière	2009-11-19	8
9. Québec (séance individuelle)	2009-11-16	1
10. Québec (séance individuelle)	2010-03-16	1
Total		**118**

Aussi, un soutien professionnel est offert en tout temps pour répondre aux interrogations des responsables de la division du territoire électoral des commissions scolaires, que ce soit à l'égard de la compréhension des étapes légales à suivre ou encore quant aux aspects techniques de la délimitation des circonscriptions.

ENJEU
Équité dans la représentation

ORIENTATION STRATÉGIQUE
2- Être une organisation performante

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat
2.1 Bien faire connaître les principes de la représentation électorale et les règles de la délimitation territoriale	**Nombre d'activités réalisées**	**1**	**1**

À la suite de l'opération de division du territoire municipal en districts électoraux tenue en 2008-2009, il est apparu que certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités concernant la division du territoire à des fins électorales nécessitaient des améliorations.

En vue de pouvoir soumettre éventuellement des propositions de modification au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la Commission a préparé un document de réflexion et d'analyse. Celui-ci présente, à la lumière de l'expérience vécue en 2008-2009, le contexte propre à chaque disposition à l'étude et les principales difficultés éprouvées, pour finalement proposer des solutions concrètes.

Cette démarche, dont l'objet est d'améliorer l'application de la Loi en proposant des solutions aux problèmes qui ont été soulevés lors de la délimitation des districts électoraux municipaux, se poursuivra en 2010-2011.

Objectif institutionnel	Indicateurs	Cible	Résultat
2.2 Poursuivre les activités de recherche pour une meilleure connaissance du milieu et des changements dans la société	**Nombre de recherches réalisées**	**-**	**-**
2.3 Utiliser de façon optimale les systèmes d'information	**Nombre d'outils développés**	**-**	**-**
	Nombre de mises à jour des systèmes existants réalisées	**-**	**-**

Aucune activité de recherche spécifique ni aucun nouvel outil ou mise à jour de système n'étaient prévus cette année par la Commission.

La gestion des ressources

Les ressources humaines

Le personnel du DGE soutient les activités de la Commission. Par conséquent, l'information concernant les ressources humaines se trouve à la page 31 du présent rapport annuel de gestion.

Les ressources budgétaires et financières

Les sommes requises par la Commission, que ce soit pour la réalisation de mandats qu'elle se voit confier par l'Assemblée nationale ou pour ses activités liées à l'application de la Loi électorale, proviennent du Fonds consolidé du revenu.

Les prévisions budgétaires de la Commission paraissent dans le livre des crédits présenté à l'Assemblée nationale. Les dépenses sous la responsabilité de la Commission sont comptabilisées à l'élément 2 du programme « Administration du système électoral ».

Le DGE fournit à la Commission toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions, en particulier les services de son personnel.

Le tableau qui suit présente un sommaire des dépenses de la Commission. Il permet de comparer le budget de l'année financière 2009-2010 avec les dépenses réelles de l'exercice financier 2009-2010, ainsi que ces dernières avec celles de 2008-2009, soit pour les périodes allant du 1er avril au 31 mars.

Budget et dépenses
Pour la période se terminant le 31 mars 2009

	2010		2009
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
	$	$	$
Dépenses de fonctionnement			
Administration			
Services de transport et de communication	2 555	2 253	2 093
Services professionnels administratifs et autres	3 350	2 819	10 270
	5 905	5 072	12 363
Domaine provincial			
Services de transport et de communication	-	267	257 049
Services professionnels administratifs et autres	-	17 049	98 120
Locations	-	-	57 675
Fournitures et approvisionnement	-	-	2 177
	-	17 316	415 021
Domaine municipal			
Services de transport et de communication	8 500	7 693	35 717
Services professionnels administratifs et autres	3 000	5 838	23 812
Locations	7 750	9 106	4 807
Fournitures et approvisionnement	-	40	1 005
	19 250	22 677	65 341
Domaine scolaire			
Services de transport et de communication	6 000	1 841	-
Services professionnels administratifs et autres	51 845	5 785	-
Locations	30 000	-	-
Fournitures et approvisionnement	5 000	40	-
	92 845	7 666	-
	118 000	52 731	492 725

Conclusion

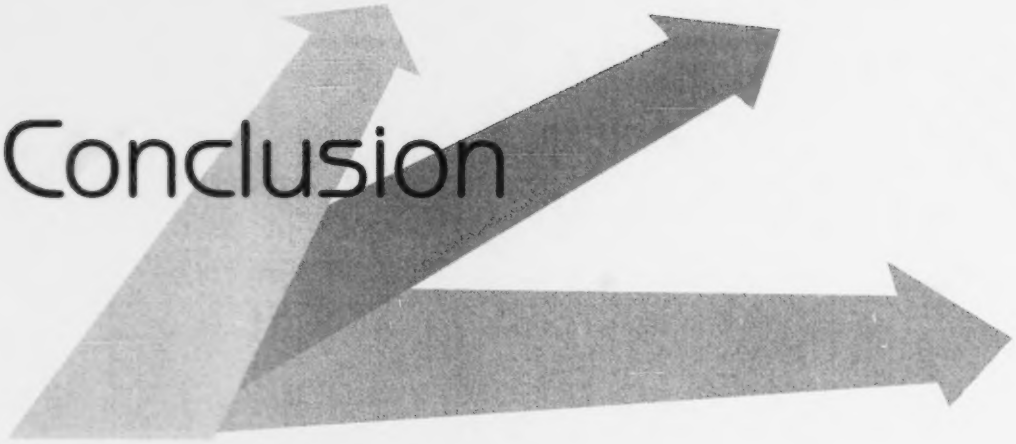

Au cours de l'année 2009-2010, la Commission, en attente d'une convocation à la Commission de l'Assemblée nationale, a tout de même fait des gestes dans les limites du processus de révision de la carte électorale du Québec. Ces actions lui permettront, il faut l'espérer, d'adopter une nouvelle carte électorale plus égalitaire et représentative des nouvelles réalités territoriales et démographiques du Québec pour les prochaines élections générales.

En novembre 2009, l'Assemblée nationale était saisie du projet de loi nº 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives, qui devait modifier de façon substantielle les règles de délimitation des circonscriptions électorales. À l'occasion des consultations générales sur ce projet de loi, la Commission a remis aux parlementaires un document de travail présentant l'état d'avancement de ses travaux en vue du dépôt de son second rapport, lequel doit présenter la proposition révisée de délimitation. Elle a aussi expliqué son point de vue quant au modèle proposé dans le projet de loi.

Au cours du quatrième trimestre, la Commission s'attendait à recevoir plusieurs résolutions de division des circonscriptions des commissions scolaires en vue des élections de novembre 2011, mais aucune ne lui a été transmise. Cette situation s'explique peut-être par le fait que des discussions ont cours concernant la possibilité de reporter les élections scolaires afin de les tenir en simultanée en 2013 avec les élections municipales. Une attention particulière sera accordée à l'évolution de ce dossier au cours de la prochaine année.

Les rapports des deux institutions

au regard de leur déclaration commune de services aux citoyens

---

Commission de la représentation électorale du Québec

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Les engagements

Adoptée par le DGE et la Commission en avril 2009, la Déclaration commune de services aux citoyens fait état de leurs engagements et témoigne de leur souci d'offrir des services de qualité à leur clientèle.

Les six engagements contenus dans la Déclaration commune de services aux citoyens sont les suivants :

- un traitement impartial, juste et équitable;
- une réponse rapide et courtoise;
- une information de qualité;
- un accès facile à nos services;
- une commission accessible et une écoute attentive;
- la confidentialité des renseignements personnels.

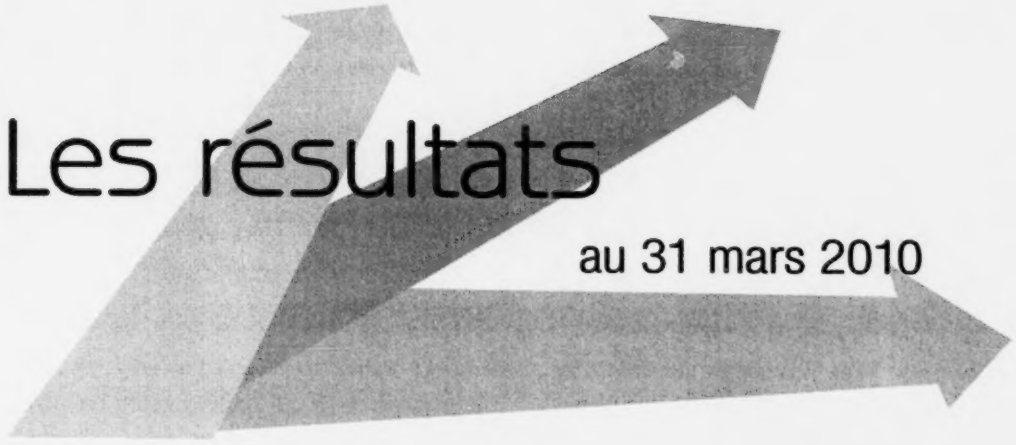

Les résultats

au 31 mars 2010

De manière à soutenir leurs actions en matière de prestation de services, les deux institutions adoptent chaque année un plan d'action commun pour leur déclaration de services aux citoyens. Elles y précisent les aspects dont elles tiendront compte afin d'y apporter des améliorations, le cas échéant. De plus, les deux institutions adoptent les priorités pour l'année à venir. Pour l'année 2009-2010, elles avaient choisi de mettre en oeuvre le plan d'action en vue de l'application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (voir la section « L'accès à l'information »).

La présente section expose les résultats obtenus quant aux engagements en 2009-2010 et ceux qui proviennent d'une étude sur la satisfaction des électeurs réalisée annuellement par le Centre de renseignements.

Comme il s'agit de la première année de mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2013, le tableau comprendra des comparaisons annuelles à compter de l'an prochain seulement.

Engagement		Indicateurs	Cible	Résultat
1	Un traitement impartial, juste et équitable	Nombre de plaintes	-	0

Engagement	Indicateurs	Cible	Résultat
2 Une réponse rapide et courtoise	Taux de satisfaction quant au délai de réponse et à la courtoisie	92 %	100 %
	Taux d'abandon des appels	5 % ou moins	3 %
	Taux de rejet des appels	5 % ou moins	0 %

Les résultats quant à cet engagement proviennent à la fois des résultats d'un sondage réalisé à trois moments différents durant l'année auprès de la clientèle du DGE et de la Commission et des statistiques compilées par le Centre de renseignements. Il en est de même quant aux résultats obtenus relativement aux délais de réponse.

Délais de réponse concernant	Indicateurs	Cible	Résultat
les services téléphoniques	Temps d'attente maximal avant de parler à un préposé	92 % ou plus en moins de 2 minutes	98 %
	Délai de réponse après avoir laissé un message	Appel téléphonique le jour même ou le jour ouvrable suivant dans 92 % des cas	100 %
le courrier	Délai pour obtenir une réponse à une lettre par courrier ou par télécopieur	100 % en 10 jours ouvrables	91 %
	Délai pour obtenir une réponse à une lettre envoyée par courrier électronique	Envoi d'un accusé de réception le jour même ou le jour ouvrable suivant dans 92 % des cas	100 %
l'accueil au comptoir	Délai d'attente maximal lorsqu'une personne se présente aux bureaux du DGE	5 minutes dans 92 % des cas	100 %
les demandes d'accès	Délai pour obtenir une réponse à une demande d'accès*	100 % en 20 jours maximum	100 %

* Pour de l'information additionnelle, voir le texte explicatif qui se trouve dans la section « L'accès à l'information »

Engagement	Indicateurs	Cible	Résultat
3 Une information de qualité	Taux de satisfaction des participants aux séances de formation	80 %	99 %
	Taux de satisfaction de la clientèle quant à la qualité de l'information	92 %	100 %

La satisfaction des participants concernant la formation reçue est mesurée à l'aide d'un questionnaire auquel ils répondent à la fin de chaque séance. Par ailleurs, le taux de satisfaction de la clientèle du DGE et de la Commission quant à la qualité de l'information reçue de la part des préposés est évalué grâce à un sondage réalisé à trois moments différents durant l'année.

Engagement	Indicateurs	Cible	Résultat
4 Un accès facile à nos services	Nombre de plaintes de service concernant l'accès aux services du DGE et de la Commission	-	0

L'analyse des plaintes et des commentaires reçus constitue une source d'information de première importance, car elle permet au DGE et à la Commission de juger de la qualité des services offerts et d'améliorer leur prestation de services. Le traitement des plaintes permet aussi d'apporter des solutions pour faciliter l'accès à leurs services.

Au cours de l'année, le DGE a reçu 38 plaintes relativement à sa prestation de services, dont 28 concernant les élections générales municipales du 1er novembre 2009. La majorité de ces plaintes (21) portait sur la campagne de publicité diffusée durant la période électorale municipale. Par ailleurs, le DGE a reçu autant de commentaires positifs à l'égard de cette campagne (22).

Comme le prévoit la Déclaration commune de services aux citoyens, ces plaintes ont toutes été traitées à l'intérieur d'un délai de 20 jours, plus précisément dans un délai moyen de 2 jours.

Plaintes reçues par sujet durant l'événement

Élections générales provinciales tenues le 8 décembre 2008 : 2 plaintes
Élections générales municipales tenues le 1er novembre 2009 : 28 plaintes
Élections partielles tenues les 22 juin et 21 septembre 2009 : 2 plaintes

Élections générales provinciales	
Vote hors Québec	1
Services du directeur du scrutin	1

Élections générales municipales	
Publicité	21
Plaintes téléphoniques à propos des sujets traités par la Direction des affaires juridiques	2
Scrutin	2
Centre de renseignements	1
Autres	2

Élections partielles	
Envois postaux	1
Plainte téléphonique à propos des sujets traités par la Direction des affaires juridiques	1
Total partiel	**32**

Hors événement		
DGE	Site Web	2
	Envois postaux	1
	Autres	3
	Total partiel	**6**
	Total global	**38**

Engagement	Indicateurs	Cible	Résultat
5 Une commission accessible et une écoute attentive	-	-	-

La Commission n'a tenu aucune assemblée publique en 2009-2010.

Engagement	Indicateurs	Cible	Résultat
6 La confidentialité des renseignements personnels	Nombre de plaintes concernant la confidentialité des renseignements personnels	-	0

La Commission n'a reçu aucune plainte concernant la confidentialité des renseignements personnels en 2009-2010.

ANNEXES

Annexe I Plaintes et poursuites

Tableau 1 Poursuites intentées entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010 au regard de la Loi électorale (L.E.) (scrutins) (L.R.Q., c. E-3.3)

État des dossiers au 31 mars 2010

Infraction	Contrevenant	Issue
Omettre d'accorder à ses employés quatre heures consécutives pour aller voter (L.E., art. 335, 556 (1°))	G4S Service Valeurs (Canada) ltée	Audition : 2010-06-07

Tableau 2 Poursuites laissées en suspens dans le rapport annuel 2008-2009 au regard de la Loi électorale (L.E.) (financement) (L.R.Q., c. E-3.3)

État des dossiers au 31 mars 2010

Infraction	Contrevenant	Issue
Remettre un faux rapport financier (L.E., art. 559.0.1 (1°), 567)	Saingerle, Dormeus	Audition par défaut - coupable 1 000 $
Aider son représentant officiel à remettre un faux rapport financier (L.E., art. 559.0.1 (1°), 566, 567)	Gabriel, Charles-Antoine	Audition par défaut - coupable 1 000 $
Faire une dépense de publicité pendant la période d'interdiction (L.E., art. 429, 564)	Dahm, Jean-Paul	Audition – coupable 500 $
Publier une publicité pendant la période d'interdiction (L.E., art. 429, 564)	Médias Transcontinental	Plaidoyer de culpabilité 500 $
Omettre de produire le rapport financier d'une instance de parti (L.E., art. 117, 563)	Maheu, Jean	Audition par défaut – coupable 250 $

Tableau 3 Poursuites intentées entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010 au regard de la Loi électorale (L.E.) (financement) (L.R.Q., c. E-3.3)

État des dossiers au 31 mars 2010

Infraction	Contrevenant	Issue
Verser une contribution autrement qu'à même ses propres biens (L.E., art. 90, 564)	Chagnon, Luc	Audition : 2010-05-04
Verser une contribution sans avoir la qualité d'électeur (L.E., art. 87, 564)	Cégep de Saint-Hyacinthe	Plaidoyer de culpabilité 900 $
Aider une personne morale à verser une contribution sans que celle-ci ait la qualité d'électeur (L.E., art. 87, 564, 566)	Barbeau, Jean	Audition : 2010-05-04
Publier ou faire publier une publicité pendant la période d'interdiction (L.E., art. 429, 564)	Bolduc, Jonathan	Plaidoyer de culpabilité 500 $
	Dion, Hugues	Plaidoyer de culpabilité 500 $
	L'Écuyer, Jean	Plaidoyer de culpabilité 500 $
	Le Journal de la Beauce	Plaidoyer de culpabilité 500 $
Faire une dépense électorale sans être agent officiel (L.E., art. 413, 564)	Brosseau, Gaétan	Plaidoyer de culpabilité 500 $
	Brosseau, Gaétan	Plaidoyer de culpabilité 500 $
	Farley, Roland	En attente d'un plaidoyer
	Farley, Roland	En attente d'un plaidoyer
Remettre un faux rapport de dépenses électorales (L.E., art. 559 (2°), 567)	Fontaine, Francis	Plaidoyer de culpabilité 1 000 $
Aider l'agent officiel à remettre un faux rapport de dépenses électorales (L.E., art. 559 (3°), 566, 567)	Farley, Roland	En attente d'un plaidoyer
Omettre de produire des pièces justificatives pour des dépenses électorales déclarées au rapport de dépenses électorales (L.E., art. 432 (2e al.), 565)	Larocque-Talbot, Nathalie	En attente d'un plaidoyer
Déclarer faussement avoir acquitté toutes les dépenses électorales conformément à la loi (L.E., art. 559 (2e al.), 567)	Larocque-Talbot, Nathalie	En attente d'un plaidoyer
Omettre de produire les rapports de dépenses électorales et financier d'un candidat indépendant (L.E., art. 122, 432, 563)	Normandin, Bernard	Audition : 2010-08-31
Omettre de se nommer un agent officiel (L.E., art. 410, 564)	Proulx, Katia	Audition par défaut : 2010-06-07

Tableau 4 Dossiers traités au regard de la Loi électorale (financement) du 1er avril 2009 au 31 mars 2010

Sujet	Dossiers terminés	Dossiers non terminés	Total
Publicité électorale durant la période d'interdiction	3	-	3
Publicité électorale non identifiée conformément à la loi	3	-	3
Dépense électorale non autorisée par un agent officiel	5	2	7
Contribution illégale	3	10	13
Défaut de nommer un représentant officiel	-	2	2
Publicité le jour du scrutin	1	-	1
Rapport financier non produit	4	1	5
Dépense électorale non déclarée au rapport de dépenses électorales	1	1	2
Prix différent du prix du marché pour une dépense électorale	1	-	1
Irrégularité au rapport de dépenses électorales	-	1	1
Irrégularité au rapport financier	1	-	1
Affiches publicitaires fixées avec des agrafes	1	-	1
Total	**23**	**17**	**40**

Tableau 5 Poursuites intentées entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010 au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.E.R.M.) (scrutins) (L.R.Q., c. E-2.2)

État des dossiers au 31 mars 2010

Infraction	Contrevenant	Issue
Déclarer faussement que des signatures d'appui à une candidature ont été apposées en sa présence (L.E.R.M., art. 632 (4°), 639)	Dion, Lynne	Plaidoyer de culpabilité 500 $

Tableau 6 Dossiers traités au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (scrutins) du 1er avril 2009 au 31 mars 2010

Sujet	Dossiers terminés	Dossiers non terminés	Total
Déclaration de candidature	14	5	19
Congé accordé à un candidat	1	-	1
Temps alloué pour voter	4	3	7
Inscription sur la liste électorale et radiation	25	1	26
Exercice du droit de vote	14	3	17
Travail et agissements du président d'élection	17	3	20
Éligibilité d'un candidat	3	1	4
Publicité sur les lieux d'un bureau de vote ou sur les lieux de la tenue d'un registre	13	3	16
Accessibilité des bureaux de vote	4	-	4
Emplacement du bureau de vote	2	-	2
Déroulement du vote par anticipation	10	-	10
Déroulement du vote	13	-	13
Déroulement lors de la signature du registre	1	-	1
Travail partisan d'un employé municipal	8	5	13
Travail partisan d'un membre du personnel électoral	1	2	3
Confection et révision de la liste électorale	3	-	3
Utilisation de la liste électorale à d'autres fins	-	2	2
Tentative d'influencer le vote	8	5	13
Tentative d'influencer une personne afin qu'elle ne présente pas sa candidature ou qu'elle la retire	2	4	6
Tentative d'influencer une personne à ne pas signer le registre	1	-	1
Bulletin de vote	2	-	2
Procédures électorales	4	1	5
Distribution des documents électoraux	-	1	1
Dépouillement du scrutin	6	1	7
Vote itinérant	3	-	3
Vote par correspondance	5	-	5
Total	**164**	**40**	**204**

Tableau 7 Poursuites laissées en suspens dans le rapport annuel 2008-2009 au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.E.R.M.) (financement) (L.R.Q., c. E-2.2)

État des dossiers au 31 mars 2010

Infraction	Contrevenant	Issue
Omettre de transmettre le rapport financier du parti (L.E.R.M., art. 479, 626, 642)	Landry, Josée	Plaidoyer de culpabilité 250 $
Omettre de restituer au donateur une contribution faite contrairement à la loi (L.E.R.M., art. 614, 641)	Tremblay, Michel	Audition – coupable 500 $
Consentir un prêt à un parti en sachant qu'un tel acte avait pour effet de lui faire dépasser le maximum permis (L.E.R.M., art. 447.1, 618, 641)	Carignan, Michel	Audition – coupable 500 $
Recueillir une contribution sans être représentant officiel ou autorisé par celui-ci pour ce faire (L.E.R.M., art. 432, 433, 611, 641)	Carignan, Michel	Audition – coupable 500 $

Tableau 8 Poursuites intentées entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010 au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.E.R.M.) (financement) (L.R.Q., c. E-2.2)

État des dossiers au 31 mars 2010

Infraction	Contrevenant	Issue
Faire une contribution sans avoir la qualité d'électeur (L.E.R.M., art. 429, 610 (2°), 641)	Lieberman, Lorne R.	En attente d'une date d'audition
	Lieberman, Martin	En attente d'une date d'audition
	Lieberman, Nadine	En attente d'une date d'audition
	Ventura, Gino	Retiré
	Les développements Carbocan inc.	Plaidoyer de culpabilité 3 000 $
	Garage Réjean Pilon inc.	Audition : 2010-06-17 *pro forma*
Faire une contribution lui faisant dépasser le maximum permis (L.E.R.M., art. 431, 610 (2°), 641)	Lieberman, Aaron	En attente d'une date d'audition
Solliciter une contribution sans être représentant officiel ou autorisé par celui-ci pour ce faire (L.E.R.M., art. 611, 641)	Lamoureux, Martin	Audition : 2010-06-07 *pro forma*
Faire ou autoriser une dépense électorale sans être agent officiel (L.E.R.M., art. 455, 622 (1°), 641)	Rousseau, Raymond	Audition : 2010-12-23
Aider à faire une dépense électorale qui n'est pas autorisée par un agent officiel (complicité) (L.E.R.M., art. 455, 622 (1°), 637, 641)	Bourassa, Luc	Audition : 2010-09-30 *pro forma*
Omettre de transmettre le rapport financier additionnel d'un candidat indépendant (L.E.R.M., art. 485, 626, 642)	Nadeau, Romy	Audition par défaut : 2010-05-25
	Van Chesteing, Jovan	Audition par défaut : 2010-04-22
Omettre de transmettre le rapport financier du parti (L.E.R.M., art. 479, 626, 642)	Landry, Josée	Audition : 2010-06-17 *pro forma*

Tableau 9 Dossiers traités au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (financement) du 1er avril 2009 au 31 mars 2010

Sujet	Dossiers terminés	Dossiers non terminés	Total
Publicité électorale non identifiée conformément à la loi	25	13	38
Dépense électorale non autorisée par un agent officiel	35	36	71
Rapport de dépenses électorales et financier non produit	7	32	39
Rapport financier additionnel non produit	-	2	2
Rapport financier non produit	1	1	2
Rapport financier de fermeture non produit	2	2	4
Rapport de dépenses électorales non produit	2	1	3
Dépenses non déclarées dans le rapport de dépenses électorales	-	4	4
Dépenses électorales dépassant le maximum permis	1	5	6
Dépense électorale faite contrairement à la loi	1	4	5
Dépense avant autorisation	7	2	9
Caution dépassant le maximum permis	-	1	1
Affichage électoral non conforme	20	1	21
Dépense d'intervenant particulier sans autorisation	1	-	1
Dépense de parti non autorisée par le représentant officiel	-	1	1
Couverture médiatique	-	1	1
Signature d'appui à une demande d'autorisation	1	-	1
Contribution illégale	3	7	10
Total	**106**	**113**	**219**

Tableau 10 Poursuites laissées en suspens dans le rapport annuel 2008-2009 au regard de la Loi sur les élections scolaires (L.E.S.) (financement) (L.R.Q., c. E-2.3)

État des dossiers au 31 mars 2010

Infraction	Contrevenant	Issue
Permettre que des dépenses électorales soient acquittées autrement que de la façon permise par la loi (L.E.S., art. 206.39, 219.2 (4°), 221.1, 223.1)	Bourassa, Jinny	Audition par défaut – coupable 1 000 $
Omettre de transmettre le rapport financier et de dépenses électorales (L.E.S., art. 209, 209.4, 221.2)	Beaudoin, Michèle	Audition par défaut – coupable 250 $

Tableau 11 Poursuites intentées entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010 au regard de la Loi sur les élections scolaires (L.E.S.) (financement) (L.R.Q., c. E-2.3)

État des dossiers au 31 mars 2010

Infraction	Contrevenant	Issue
Omettre de transmettre le rapport financier additionnel (L.E.S., art. 209.3, 221.2)	Corrado, Antoinette	Plaidoyer de culpabilité 250 $
	Scalcos, Lidia	Retiré

Annexe II Activités 2009-2010 du Registre des entités politiques autorisées – Volet provincial

Nombre d'autorisations accordées	9
Partis politiques	2
Parti de la réforme financière	27 mai 2009
Parti nul	9 avril 2009
Instances	
Instances du parti Québec solidaire	2
Candidats indépendants	3
Députés indépendants	2

Nombre de retraits d'autorisations	31
Partis politiques	4
Parti des immigrés du Québec	4 décembre 2009
Parti durable du Québec	23 novembre 2009
Parti république du Québec	30 décembre 2009
Union du centre	15 décembre 2009
Instances	
Instance du parti Bloc pot	1
Candidats indépendants	26

Nombre de mises à jour effectuées sur toute autre donnée inscrite au Registre des entités politiques autorisées – Volet provincial	321

Annexe III Activités 2009-2010 du Registre des entités politiques autorisées – Volets municipal et scolaire

Nombre d'autorisations accordées		67
Municipalité	**Nom du parti**	**Date de l'autorisation**
Beloeil	Équipe Diane Lavoie – Beloeil gagnant	18 septembre 2009
Boischatel	Option Boischatel	8 mai 2009
Boischatel	Renouveau Boischatel	19 août 2009
Boucherville	Action Boucherville	15 juillet 2009
Boucherville	Équipe Jean Martel – Option citoyens – citoyennes	6 août 2009
Carignan	Équipe Louise Lavigne	15 septembre 2009
Châteauguay	Action citoyenne/Citizens' Action – Équipe Nathalie Simon	12 juin 2009
Châteauguay	Équipe Michel Énault – Parti Châteauguay/ Michel Énault Team – Châteauguay Party	6 août 2009
Châteauguay	Pro-action Châteauguay/Châteauguay Pro-action	18 mars 2010
Chertsey	Équipe Chertsey	20 avril 2009
Contrecœur	Renouveau Contrecœur – Équipe Girouard	25 septembre 2009
Deux-Montagnes	Équipe Robert Landry Team	17 août 2009
Lac-Beauport	Équipe Beaulieu – Vision Lac-Beauport	14 septembre 2009
Lachute	Équipe Péloquin	1er septembre 2009
L'Ancienne-Lorette	Équipe Loranger	5 août 2009
L'Assomption	Équipe Pierre Gour	10 août 2009
L'Assomption	L'Assomption en tête – Équipe Raynault	11 août 2009
L'Assomption	Pour vous – Équipe Francœur	10 septembre 2009
Lavaltrie	Parti lavaltrois	24 avril 2009
Longueuil	Action Longueuil – Équipe Caroline St-Hilaire	9 juin 2009
Lorraine	Équipe Ayoub	23 septembre 2009
Montréal	Action civique Montréal	24 septembre 2009
Montréal	Ethnic Party of Montréal/Parti ethnique de Montréal	17 septembre 2009
Montréal	Parti d'Outremont	23 septembre 2009
Montréal	Parti Ville LaSalle	1er septembre 2009
Montréal	Renouveau municipal de Montréal	1er septembre 2009
Mont-Saint-Hilaire	Voix citoyenne de Mont-Saint-Hilaire	10 août 2009
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Option citoyens	10 septembre 2009

Prévost	Équipe Richer – Alliance des citoyens(nes) de Prévost	21 juillet 2009
Rawdon	Option Rawdon	13 août 2009
Rouyn-Noranda	Équipe Mario Provencher	21 août 2009
Saint-Basile-le-Grand	Action citoyens	17 juin 2009
Saint-Basile-le-Grand	Équipe LaForest	20 août 2009
Saint-Basile-le-Grand	Parti grandbasilois	28 septembre 2009
Saint-Calixte	Louis-Charles Thouin et son équipe – Union pour le changement	16 septembre 2009
Saint-Calixte	Pro-calixtien – Équipe Johanne Cloutier	18 septembre 2009
Saint-Calixte	Voix des citoyens(nes) – Équipe André Ricard	22 septembre 2009
Saint-Césaire	Vision Saint-Césaire	29 septembre 2009
Saint-Colomban	Parti rassembleur de Saint-Colomban	23 septembre 2009
Saint-Colomban	Renouveau Saint-Colomban	28 septembre 2009
Sainte-Adèle	Parti vision citoyens	3 août 2009
Sainte-Agathe-des-Monts	Équipe Kathleen S. Labelle	22 septembre 2009
Sainte-Catherine	Alternative Sainte-Catherine	18 août 2009
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Équipe Jacques Marcotte – Action pour le citoyen	8 juin 2009
Sainte-Julienne	Parti des citoyens de Sainte-Julienne	25 septembre 2009
Sainte-Julienne	Progrès Sainte-Julienne – Équipe Claude Roy	23 juillet 2009
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Équipe Claude Amann	27 août 2009
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Équipe des Marthelacquois	26 août 2009
Sainte-Thérèse	Vision action Sainte-Thérèse	29 septembre 2009
Saint-Eustache	Équipe Paule Fortier	17 septembre 2009
Saint-Georges	Rassemblement Saint-Georges	22 septembre 2009
Saint-Hippolyte	Équipe Bruno Laroche	21 avril 2009
Saint-Jean-sur-Richelieu	Union johannaise	3 août 2009
Saint-Joseph-du-Lac	Équipe François Desrochers	30 septembre 2009
Saint-Lazare	Équipe Michel St-Louis Team – Parti Saint-Lazare	6 août 2009
Saint-Lazare	Vision partagée/Shared Vision	15 septembre 2009
Saint-Lin–Laurentides	Équipe Robert Jobin	17 septembre 2009
Saint-Philippe	Équipe F.D. Lussier	8 avril 2009
Saint-Philippe	Équipe Martin	8 juin 2009
Saint-Zotique	Équipe Legault	25 septembre 2009

Shawinigan	Ralliement municipal	6 avril 2009
Sherbrooke	Comme une eau Terre	13 août 2009
Stoneham-et-Tewkesbury	Équipe Gaétane G. St-Laurent	28 septembre 2009
Stoneham-et-Tewkesbury	Évolution Cantons-Unis – Équipe Robert Miller	1er septembre 2009
Terrebonne	Renouveau Terrebonne	25 juin 2009
Trois-Rivières	Force 3R	12 juin 2009
Victoriaville	Action écocitoyenne	22 mai 2009

Nombre d'autorisations retirées		**11**
Municipalité	**Nom du parti**	**Date du retrait**
Belœil	Équipe Jeannotte	12 janvier 2010
Carignan	Équipe Lecavalier – Action Carignan	2 mars 2010
Longueuil	Ralliement Longueuil	15 septembre 2009
Lorraine	Rassemblement des citoyens de Lorraine/ Équipe Mahi	14 avril 2009
Mirabel	Équipe Meilleur	12 mars 2010
Saint-Calixte	Parti action citoyens(nes)	23 mars 2010
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Parti en action pour les citoyens	1er septembre 2009
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Équipe Claude Amann	22 janvier 2010
Sainte-Thérèse	La force citoyenne	21 avril 2009
Saint-Félix-de-Valois	Action St-Félix	21 octobre 2009
Saint-Hippolyte	Équipe St-Onge	29 avril 2009

Nombre d'autorisations accordées à des candidats indépendants – Volet municipal	**1 766**

Nombre d'autorisations accordées à des candidats – Volet scolaire	**38**

Nombre de mises à jour effectuées sur toute autre donnée inscrite au Registre des entités politiques autorisées – Volets municipal et scolaire	**916**

Annexe IV Réservations de dénominations accordées du 1er avril 2009 au 31 mars 2010 – Volet provincial

Dénomination réservée	Période de réservation	
	Début	Fin
Coalition Québec	22 septembre 2009	22 mars 2010
Front national laïc et identitaire du Québec	10 février 2010	10 août 2010
Mouvement national populaire du Québec	15 juillet 2009	15 janvier 2010
Nouveaux démocrates du Québec	2 décembre 2009	2 juin 2010
Parti de la réforme proportionnelle mixte	27 août 2009	27 février 2010
Parti Jeanne-du Lys	24 avril 2009	24 octobre 2009
Parti national du Québec	10 juin 2009	10 décembre 2009
Parti nouveau Québec	23 octobre 2009	23 avril 2010
République française d'Amérique	10 août 2009	10 février 2010
Révolution démocratique	24 avril 2009	24 octobre 2009

Annexe V Réservations de dénominations accordées du 1er avril 2009 au 31 mars 2010 – Volet municipal

Municipalité	Dénomination réservée	Période de réservation
Belœil	Vision Belœil	Du 2009-07-15 au 2010-01-15
Boischatel	Renouveau Boischatel	Du 2009-05-08 au 2009-08-19
Boucherville	Action Boucherville	Du 2009-05-15 au 2009-07-15
Boucherville	Équipe Jean Martel – Option citoyens-citoyennes	Du 2009-07-06 au 2009-08-06
Châteauguay	Action citoyenne/Citizen's action – Équipe Nathalie Simon	Du 2009-04-29 au 2009-06-12
Contrecœur	Renouveau Contrecœur – Équipe Girouard	Du 2009-07-29 au 2009-09-25
Deux-Montagnes	Équipe Robert Landry Team	Du 2009-07-06 au 2009-08-17
L'Assomption	L'Assomption en tête – Équipe Raynault	Du 2009-06-26 au 2009-08-11
Longueuil	Action Longueuil – Équipe Caroline St-Hilaire	Du 2009-04-20 au 2009-06-09
Montréal	Action Montréal	Du 2009-06-08 au 2009-12-08
Montréal	Outremont autrement	Du 2009-05-22 au 2009-11-22
Montréal	Parti des citoyens Pierrefonds-Roxboro	Du 2009-08-25 au 2010-02-25
Montréal	Parti d'Outremont	Du 2009-07-15 au 2009-09-23
Montréal	Parti public de Montréal	Du 2009-11-10 au 2010-05-10
Montréal	Prospérité Montréal Prosperity	Du 2009-08-03 au 2010-02-03
Mont-Saint-Hilaire	Voix citoyenne de Mont-Saint-Hilaire	Du 2009-06-29 au 2009-08-10
Prévost	Équipe Richer – Alliance des citoyens(nes) de Prévost	Du 2009-06-01 au 2009-07-21
Québec	Option-Québec	Du 2009-11-17 au 2010-05-17
Québec	Wiki démocratie de Québec	Du 2009-09-11 au 2010-03-11
Rawdon	Option Rawdon	Du 2009-07-15 au 2009-08-13

Rouyn-Noranda	Équipe Mario Provencher	Du 2009-06-08 au 2009-08-21
Saint-Calixte	Pro-calixtien – Équipe Johanne Cloutier	Du 2009-04-24 au 2009-09-18
Saint-Calixte	Voix des citoyens(nes) – Équipe André Ricard	Du 2009-08-03 au 2009-09-22
Sainte-Agathe-des-Monts	Équipe Denis Chalifoux	Du 2009-04-20 au 2009-08-07
Sainte-Catherine- de-la-Jacques-Cartier	Vision développement	Du 2009-08-25 au 2010-02-25
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Équipe Claude Amann	Du 2009-07-29 au 2009-08-27
Saint-Eustache	Équipe Paule Fortier	Du 2009-09-08 au 2009-09-17
Saint-Jean-sur-Richelieu	Union johannaise	Du 2009-04-30 au 2009-08-03
Saint-Lin–Laurentides	Équipe Robert Jobin	Du 2009-06-17 au 2009-09-17
Saint-Zotique	Équipe Legault	Du 2009-09-01 au 2009-09-25

Annexe VI Partis politiques autorisés au 31 mars 2010 – Volet provincial

Nombre de partis autorisés : 16

Nombre d'instances des partis politiques : 524

Parti politique	Date d'autorisation
Action démocratique du Québec	18 janvier 1994
Affiliation Québec	15 janvier 2008
Bloc pot	18 mars 1998
Mouvement équité au Québec	16 avril 2008
Parti communiste du Québec	3 avril 2006
Parti conservateur du Québec	25 mars 2009
Parti de la réforme financière	27 mai 2009
Parti démocratie chrétienne du Québec	15 mai 2002
Parti égalité/Equality Party	7 mai 1990
Parti indépendantiste	18 octobre 2007
Parti libéral du Québec/Quebec Liberal Party	22 février 1978
Parti marxiste-léniniste du Québec	5 mai 1989
Parti nul	9 avril 2009
Parti québécois	22 février 1978
Parti vert du Québec/Green Party of Québec	14 novembre 2001
Québec solidaire	1er novembre 2002

Annexe VII Partis politiques autorisés au 31 mars 2010 – Volet municipal

Nombre de partis autorisés : 189

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Baie-Saint-Paul	Option Baie-Saint-Paul	8 juin 2005
Beauharnois	Équipe Daniel Charlebois	28 septembre 2005
Belœil	Équipe Diane Lavoie – Belœil gagnant	18 septembre 2009
Belœil	Équipe Lavallée	25 août 2003
Blainville	Notre Blainville – Équipe Florent Gravel	28 février 2008
Blainville	Vrai Blainville – Équipe Cantin	5 septembre 1997
Boisbriand	Équipe Sylvie St-Jean	20 juillet 1994
Boisbriand	Ralliement des citoyens de Boisbriand	17 août 2005
Boischatel	Option Boischatel	8 mai 2009
Boischatel	Renouveau Boischatel	19 août 2009
Bois-des-Filion	Équipe Larocque	30 août 2001
Boucherville	Action Boucherville	15 juillet 2009
Boucherville	Équipe Jean Martel – Option citoyens-citoyennes	6 août 2009
Boucherville	Renouveau démocratique – Équipe Gagné	23 mars 2005
Brossard	Démocratie Brossard Democracy	2 novembre 2004
Brossard	Équipe populaire de Brossard	19 mars 2008
Brossard	Priorité Brossard – Équipe Paul Leduc/Priority Brossard – Team Paul Leduc	6 octobre 2008
Candiac	Équipe André J. Côté – Action Candiac	11 décembre 2000
Candiac	Équipe des citoyens	22 septembre 2005
Cantley	Action Cantley	18 juillet 2005
Carignan	Équipe Legendre	19 septembre 2003
Carignan	Équipe Louise Lavigne	15 septembre 2009
Chambly	Action Chambly – Équipe Denis Lavoie	2 avril 2004
Chambly	Parti municipal Chambly	31 août 1999
Charlemagne	Équipe Charlemagne	6 juin 2005
Châteauguay	Action citoyenne/Citizens' Action – Équipe Nathalie Simon	12 juin 2009
Châteauguay	Équipe Michel Énault – Parti Châteauguay/Michel Énault Team – Châteauguay Party	6 août 2009
Châteauguay	Pro-action Châteauguay/Châteauguay Pro-action	18 mars 2010
Châteauguay	Ralliement Châteauguay/ÉquipePavone Rallying Châteauguay/Team Pavone	13 mai 2003

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Chertsey	Équipe Chertsey	20 avril 2009
Contrecœur	Équipe Dansereau	21 septembre 2001
Contrecœur	Renouveau Contrecœur – Équipe Girouard	25 septembre 2009
Delson	Action Delson	21 septembre 2001
Deux-Montagnes	Équipe Lauzon Team – Action Deux-Montagnes	3 octobre 2002
Deux-Montagnes	Équipe Robert Landry Team	17 août 2009
Deux-Montagnes	Équipe Stéphane Plante Team – Parti des citoyens de Deux-Montagnes	1er septembre 1998
Dorval	Citoyens de Dorval pour la démocratie/Citizens of Dorval for Democracy	7 octobre 2005
Dorval	Équipe Action Dorval Action Team	9 août 2005
Joliette	Action Joliette – Équipe René Laurin	17 septembre 2002
La Prairie	Parti de l'équipe Lucie Roussel	3 septembre 1999
Lac-Beauport	Action Lac-Beauport	16 septembre 1999
Lac-Beauport	Équipe Beaulieu – Vision Lac-Beauport	14 septembre 2009
Lachute	Équipe Mayer	3 septembre 1999
Lachute	Équipe Péloquin	1er septembre 2009
Lachute	Parti du retour aux citoyens	17 avril 2003
L'Ancienne-Lorette	Démocratie L'Ancienne-Lorette	20 janvier 2005
L'Ancienne-Lorette	Équipe Loranger	5 août 2009
L'Assomption	Équipe Pierre Gour	10 août 2009
L'Assomption	L'Assomption en tête – Équipe Raynault	11 août 2009
L'Assomption	Pour vous – Équipe Francœur	10 septembre 2009
Laval	Mouvement lavallois	3 mars 2009
Laval	Parti au service du citoyen	31 août 2007
Laval	Parti PRO des Lavallois – Équipe Vaillancourt	26 septembre 1980
Lavaltrie	Action Lavaltrie	27 septembre 1999
Lavaltrie	Parti lavaltrois	24 avril 2009
Lévis	Action Lévis	14 juin 2001
Lévis	Démocratie Lévis	14 mars 2005
Lévis	Lévis Force 10 – Équipe Roy Marinelli	29 avril 2005
Longueuil	Action Longueuil – Équipe Caroline St-Hilaire	9 juin 2009
Longueuil	Parti municipal de Longueuil	26 avril 2001
Lorraine	Équipe Ayoub	23 septembre 2009
Lorraine	Équipe Dalle-Vedove	16 septembre 1999

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Marieville	Parti municipal Marieville – Équipe Marchand	1er août 2002
Mascouche	Équipe Marcotte – Ralliement Mascouche	27 juin 1991
Mascouche	Horizon Mascouche – Équipe Serge Hamelin	15 février 2005
Mercier	Équipe Lambert	27 juillet 2005
Mercier	Option Mercier – Équipe Colpron	25 septembre 2001
Mirabel	Équipe Laberge – Parti Ralliement Mirabel	25 août 2003
Montréal	Action civique Montréal	24 septembre 2009
Montréal	Équipe Bédard – Fierté Montréal/Team Bédard – Montreal Pride Party	7 août 1989
Montréal	Équipe Harel – Vision Montréal	19 avril 1994
Montréal	Équipe Jeremy Searle – Parti de l'arrondissement/ Borough Party, CDN/NDG	2 février 2005
Montréal	Équipe Louise O'Sullivan – Parti Montréal – Ville-Marie	31 mai 2005
Montréal	Équipe Tremblay – Union Montréal	31 décembre 2008
Montréal	Ethnic Party of Montréal/Parti ethnique de Montréal	17 septembre 2009
Montréal	Oser Outremont	22 septembre 2005
Montréal	Parti d'Outremont	23 septembre 2009
Montréal	Parti Ville LaSalle	1er septembre 2009
Montréal	Projet Montréal	28 mai 2004
Montréal	Renouveau municipal de Montréal	1er septembre 2009
Mont-Royal	Action Mont-Royal	22 août 2005
Mont-Saint-Hilaire	Action Mont-Saint-Hilaire – Équipe Michel Gilbert	25 août 2003
Mont-Saint-Hilaire	Union municipale Mont-Saint-Hilaire – Équipe Sofio	22 septembre 2005
Mont-Saint-Hilaire	Voix citoyenne de Mont-Saint-Hilaire	10 août 2009
Mont-Tremblant	Équipe Pilon	10 janvier 2001
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Option citoyens	10 septembre 2009
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Ralliement Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	25 avril 2005
Pointe-Calumet	Équipe Séguin	22 septembre 1999
Prévost	Équipe Guy Guénette – Gens de Prévost	10 novembre 2004
Prévost	Équipe Richer – Alliance des citoyens(nes) de Prévost	21 juillet 2009
Prévost	Parti prévostois	6 juin 2000
Québec	Action civique de Québec	27 mai 1981

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Québec	Défi vert de Québec	17 mai 2007
Québec	Équipe Labeaume	5 juin 2008
Québec	Renouveau municipal de Québec	5 octobre 2001
Québec	Solution citoyen	27 novembre 2007
Rawdon	Équipe Major	26 août 2002
Rawdon	Option Rawdon	13 août 2009
Repentigny	Équipe Deschamps	15 mars 2002
Repentigny	Parti démocratique de Repentigny-Le Gardeur	20 mars 2007
Repentigny	Parti des contribuables de Repentigny	22 septembre 2005
Richelieu	Coalition richeloise	5 octobre 2005
Rigaud	Équipe Réal Brazeau	23 septembre 1999
Rivière-Rouge	Équipe Déborah Bélanger	24 janvier 2003
Rosemère	Équipe Daneault Team – Parti municipal de Rosemère/Rosemère Municipal Party	16 septembre 2002
Rouyn-Noranda	Équipe Mario Provencher	21 août 2009
Saguenay	Parti vision nouvelle	13 décembre 2004
Saint-Amable	Essor	21 septembre 2001
Saint-Augustin-de-Desmaures	Horizon Saint-Augustin – Équipe Corriveau	7 avril 2005
Saint-Basile-le-Grand	Action citoyens	17 juin 2009
Saint-Basile-le-Grand	Action municipale grandbasiloise – Équipe Michel Carrières	16 juillet 2001
Saint-Basile-le-Grand	Équipe LaForest	20 août 2009
Saint-Basile-le-Grand	Parti grandbasilois	28 septembre 2009
Saint-Bruno-de-Montarville	Alliance municipale de Saint-Bruno-de-Montarville	24 janvier 2005
Saint-Bruno-de-Montarville	Parti montarvillois	15 août 2008
Saint-Calixte	Louis-Charles Thouin et son équipe – Union pour le changement	16 septembre 2009
Saint-Calixte	Parti gestion démocratique	27 juillet 2005
Saint-Calixte	Pro-calixtien – Équipe Johanne Cloutier	18 septembre 2009
Saint-Calixte	Voix des citoyens(nes) – Équipe André Ricard	22 septembre 2009
Saint-Césaire	Unité Saint-Césaire	2 octobre 2003
Saint-Césaire	Vision Saint-Césaire	29 septembre 2009
Saint-Colomban	Équipe Charbonneau	30 août 2001
Saint-Colomban	Équipe Saint-Colomban	21 septembre 2005

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Saint-Colomban	Parti action des colombanois(ses)	9 juillet 2001
Saint-Colomban	Parti rassembleur de Saint-Colomban	23 septembre 2009
Saint-Colomban	Renouveau Saint-Colomban	28 septembre 2009
Saint-Constant	Équipe Ferland – Défis Saint-Constant	26 septembre 2001
Saint-Constant	Équipe Gilles Pépin – Action municipale Saint-Constant	6 septembre 2001
Sainte-Adèle	Équipe Claude Descôteaux	5 février 2009
Sainte-Adèle	Équipe Marlène Houle	15 janvier 2008
Sainte-Adèle	Parti vision citoyens	3 août 2009
Sainte-Agathe-des-Monts	Équipe Denis Chalifoux	15 septembre 2003
Sainte-Agathe-des-Monts	Équipe Gilles Legault	29 septembre 2003
Sainte-Agathe-des-Monts	Équipe Kathleen S. Labelle	22 septembre 2009
Sainte-Agathe-des-Monts	Parti des citoyens de Sainte-Agathe-des-Monts	20 janvier 2009
Sainte-Anne-des-Plaines	Parti Vision Action	8 juin 2005
Sainte-Anne-des-Plaines	Sainte-Anne-Plus	28 mai 2003
Sainte-Catherine	Alternative Sainte-Catherine	18 août 2009
Sainte-Catherine	Parti de l'équipe Bates	4 septembre 1998
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Équipe Jacques Marcotte – Action pour le citoyen	8 juin 2009
Sainte-Julie	La voix des citoyens – Équipe Suzanne Roy	13 octobre 1993
Sainte-Julienne	Action vision Sainte-Julienne – Équipe Mireault	1er octobre 1999
Sainte-Julienne	Équipe Marcel Jetté	27 septembre 1999
Sainte-Julienne	Parti des citoyens de Sainte-Julienne	25 septembre 2009
Sainte-Julienne	Progrès Sainte-Julienne – Équipe Claude Roy	23 juillet 2009
Sainte-Marie	Rassemblement Mariverain	29 août 2002
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Équipe des Marthelacquois	26 août 2009
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Nouvelle option – Équipe Paulus	17 août 2005
Sainte-Sophie	Équipe Yvon Brière	21 septembre 2001
Sainte-Thérèse	Parti Municipal Énergie avec Sylvie Surprenant	6 septembre 2005
Sainte-Thérèse	Vision action Sainte-Thérèse	29 septembre 2009
Saint-Eustache	Équipe Paule Fortier	17 septembre 2009
Saint-Eustache	Option Saint-Eustache – Équipe Pierre Charron	2 mai 2000
Saint-Félix-de-Valois	Vision future Saint-Félix	20 septembre 2005

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Saint-Georges	Développement Saint-Georges	1er septembre 1998
Saint-Georges	Rassemblement Saint-Georges	22 septembre 2009
Saint-Hippolyte	Équipe Bruno Laroche	21 avril 2009
Saint-Hippolyte	Équipe Rousseau	6 septembre 2005
Saint-Jean-sur-Richelieu	Action civique	9 novembre 2004
Saint-Jean-sur-Richelieu	Équipe Dolbec	9 septembre 1998
Saint-Jean-sur-Richelieu	Union johannaise	3 août 2009
Saint-Jérôme	Équipe Gascon – Alliance des citoyens et des citoyennes	1er septembre 1993
Saint-Jérôme	Parti action Saint-Jérôme	9 septembre 1998
Saint-Joseph-du-Lac	Équipe François Desrochers	30 septembre 2009
Saint-Joseph-du-Lac	Équipe pro action	11 septembre 2003
Saint-Lazare	Équipe Michel St-Louis Team – Parti Saint-Lazare	6 août 2009
Saint-Lazare	Union St-Lazare Unified	3 septembre 1998
Saint-Lazare	Vision partagée/Shared Vision	15 septembre 2009
Saint-Lin–Laurentides	Équipe Robert Jobin	17 septembre 2009
Saint-Lin–Laurentides	Parti André Auger	23 février 2000
Saint-Philippe	Équipe F.D. Lussier	8 avril 2009
Saint-Philippe	Équipe Martin	8 juin 2009
Saint-Philippe	Parti des citoyens	6 janvier 2009
Saint-Sauveur	Équipe Michel Lagacé	23 septembre 2002
Saint-Zotique	Équipe Legault	25 septembre 2009
Shawinigan	Ralliement municipal	6 avril 2009
Sherbrooke	Comme une eau Terre	13 août 2009
Sherbrooke	Renouveau sherbrookois	1er mai 2008
Stoneham-et-Tewkesbury	Équipe Gaétane G. St-Laurent	28 septembre 2009
Stoneham-et-Tewkesbury	Évolution Cantons-Unis – Équipe Robert Miller	1er septembre 2009
Stoneham-et-Tewkesbury	Vision Stoneham	7 octobre 2002
Terrebonne	Équipe Robitaille	23 août 1985
Terrebonne	Renouveau Terrebonne	25 juin 2009
Trois-Rivières	Force 3R	12 juin 2009
Varennes	Action Varennes	21 août 2000
Varennes	Parti durable – Équipe Damphousse	8 août 2005

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Varennes	Regroupement des candidats de quartier	1er octobre 2007
Vaudreuil-Dorion	Parti de l'action de Vaudreuil-Dorion	1er septembre 1998
Victoriaville	Action écocitoyenne	22 mai 2009